

DIVISION F

Construction

GRAND GROUPE 40 Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux

Établissements, comme ceux des entrepreneurs généraux, des constructeurs ou des promoteurs, dont l'activité principale consiste à construire des bâtiments résidentiels, institutionnels (non résidentiels) et commerciaux, et à faire du développement immobilier. Les établissements de ce grand groupe construisent des ouvrages destinés à être vendus et soumissionnent des projets conçus par des architectes et des ingénieurs. L'entrepreneur peut confier une partie des travaux à des sous-traitants ou les faire exécuter en entier par sa propre main-d'oeuvre. Sont compris les établissements de sociétés immobilières intégrées qui s'occupent du lotissement, de l'aménagement, du financement, de la construction et de la vente de projets, de même que les établissements dont les travaux de construction peuvent être exécutés selon l'une des modalités suivantes: coentreprise, conception-construction, clé en main, rétrolocation et études techniques/fourniture/construction. Sont également compris les établissements dont l'activité principale consiste à monter des bâtiments préfabriqués ou à effectuer des transformations et des réparations faisant appel à plusieurs corps de métiers. Les établissements dont l'activité principale se limite à un seul aspect des travaux de construction ou de réparation, par exemple les installations électriques ou mécaniques, figurent à la rubrique correspondante parmi les entrepreneurs spécialisés du Grand groupe 42 — ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS. Les établissements qui, outre la construction, exercent une activité principale comme le louage (à bail ou non), la gestion-exploitation, le lotissement, la fabrication, l'extraction minière ou la prestation d'un service d'utilité publique ne figurent pas dans la présente rubrique, mais bien à la classe industrielle de leur activité principale.

401 Promotion et construction de bâtiments résidentiels

Établissements dont l'activité principale est la construction et l'aménagement de bâtiments résidentiels.

4011 Promotion et construction de maisons individuelles

Établissements dont l'activité principale est la construction et l'aménagement de maisons individuelles. Par maison individuelle, on entend une maison qui ne contient qu'un logement complètement isolé, de tous côtés, d'un autre logement ou construction.

Cette classe comprend:

- Cabines (constr.)
- Chalets (constr.)
- Maisons individuelles détachées (constr.)
- Maisons préfabriquées (érection sur le chantier seulement)

Cette classe comprend également à titre d'activité secondaire, la construction des bâtiments suivants:

- Duplex, triplex et quadruplex (cf. 4012)
- Maisons en rangées (cf. 4012)
- Maisons jumelées (cf. 4012)

Elle ne comprend pas:

- Fabrication de maisons préfabriquées (cf. 2541)

4012 Promotion et construction d'autres types de constructions résidentielles

Établissements dont l'activité principale est la construction et l'aménagement de bâtiments résidentiels, autres que les maisons individuelles.

Cette classe comprend:

- Duplex, triplex et quadruplex (constr.)
- Immeubles à logements multiples (constr.)
- Maisons en rangées (constr.)
- Maisons jumelées (constr.)

4013 Rénovation de bâtiments résidentiels

Établissements dont l'activité principale est de faire des améliorations, des réparations et d'autres travaux similaires sur des bâtiments résidentiels déjà existants. La construction d'ajouts de petite dimension, par rapport à l'ensemble du bâtiment, fait également partie de cette rubrique.

Cette classe comprend:

- Bâtiments résidentiels (const. d'ajouts)
- Bâtiments résidentiels (rénovation)
- Bâtiments résidentiels (réparation générale)

402 Promotion et construction de bâtiments non résidentiels

Établissements dont l'activité principale est la construction et l'aménagement de bâtiments logeant des activités industrielles et des services commerciaux et institutionnelles.

4021 Bâtiments industriels légers et manufactures

Établissements dont l'activité principale est la construction de bâtiments destinés à l'industrie de l'équipement et à l'industrie légère.

Cette classe comprend:

- Ateliers (constr.)
- Bâtiments miniers (constr.)
- Conserveries d'aliments (constr.)
- Incinérateurs à déchets (constr.)
- Laboratoires (constr.)
- Manufactures (constr.)
- Usines de filtration (constr.)
- Usines de meubles, textiles, etc. (constr.)

Elle ne comprend pas:

- La construction d'entrepôts (cf. 4022)
- La construction de gros ouvrages à caractères industriels (cf. 403)

4022 Bâtiments commerciaux

Établissements dont l'activité principale est la construction et l'aménagement des bâtiments commerciaux.

Cette classe comprend:

- Arénas (constr.)
- Centres commerciaux (constr.)
- Centrales téléphoniques (constr.)
- Cinémas (constr.)
- Élévateurs à grain (constr.)
- Entrepôts (constr.)
- Entrepôts frigorifiques (constr.)
- Garages et stations-service (constr.)
- Hangars d'aéronefs (constr.)
- Hôtels (constr.)
- Immeubles à bureaux (intérêt privé et public) (constr.)
- Magasins de gros et détail (constr.)
- Motels (constr.)
- Restaurants (constr.)
- Silos de ferme (constr.)
- Stations de radiodiffusion et de télédiffusion (constr.)
- Terminus de transport aérien, ferroviaire ou routier (constr.)
- Théâtres (constr.)

4023 Bâtiments d'institutions

Établissements dont l'activité principale est l'érection de bâtiments à caractère institutionnel.

Cette classe comprend:

- Bibliothèques (constr.)
- Écoles (constr.)
- Églises et autres édifices religieux (constr.)
- Foyers pour personnes âgées (constr.)
- Hôpitaux (constr.)
- Manèges militaires, casernes et salles d'exercice (constr.)
- Prisons et pénitenciers (constr.)
- Universités (constr.)

4024 Rénovation de bâtiments non résidentiels

Établissements dont l'activité principale est de faire des améliorations, des réparations et d'autres travaux similaires sur des bâtiments non résidentiels. La construction d'ajouts de petite dimension, par rapport à l'ensemble du bâtiment, fait également partie de cette classe.

Cette classe comprend:

- Bâtiments non résidentiels (constr. d'ajouts)
- Bâtiments non résidentiels (rénovation)
- Bâtiments non résidentiels (réparation générale)

403 Travaux de génie

Établissements de construction lourde et industrielle dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de construction autres que les bâtiments. Ces établissements assurent la construction complète d'ensembles, ce qui peut sous-entendre l'octroi de contrats de sous-traitance pour certains travaux. Les établissements qui s'occupent accessoirement de construction, mais dont l'activité économique dominante s'exerce dans un autre domaine, tel que l'exploitation d'un service d'utilité publique, la fabrication ou l'extraction minière sont classés en fonction de leur activité dominante.

4031 Centrales d'énergie et infrastructure connexes (sauf les lignes de transmission)

Établissements dont l'activité principale est la construction de centrales énergétiques.

Cette classe comprend:

- Barrages hydro-électriques (constr.)
- Centrales éoliennes (constr.)
- Centrales hydro-électriques (constr.)
- Centrales solaires (constr.)
- Centrales thermiques et thermonucléaires (constr.)

4032 Infrastructures pétrolières, gazières et constructions connexes (sauf les pipelines)

Établissements dont l'activité principale est la construction d'infrastructures nécessaires à l'entreposage et au traitement du pétrole et du gaz.

Cette classe comprend:

- Raffineries de pétrole (constr.)
- Réservoirs de stockage du gaz naturel (constr.)
- Réservoirs de stockage du pétrole (constr.)
- Stations de compression, d'enregistrement et de pompage du pétrole et du gaz naturel (constr.)
- Stations de pompage pour le transport du gaz naturel et du pétrole (constr.)
- Structures et installations de champs de pétrole (constr.)
- Usines de nettoyage du gaz naturel (constr.)
- Usines de transformation du gaz naturel (constr.)

4033 Oléoducs et gazoducs

Établissements dont l'activité principale est la construction d'oléoducs, de gazoducs et de canalisations de gaz.

Cette classe comprend:

- Canalisations de gaz naturel et de pétrole (constr.)
- Lignes de service du gaz naturel et du pétrole (constr.)
- Systèmes de collecte et de distribution du gaz naturel et du pétrole (constr.)

4034 Grosses structures industrielles

Établissements dont l'activité principale est la construction de complexes industriels. Ces complexes sont destinés à l'industrie lourde, à l'industrie de la transformation des métaux et à l'industrie chimique.

Cette classe comprend:

- Acieries (constr.)
- Fonderies (constr.)
- Sidérurgies (constr.)
- Usines d'affinage des métaux (constr.)
- Usines de broyage du minerai (constr.)
- Usines d'eau lourde (constr.)
- Usines de produits chimiques (constr.)
- Usines pétrochimiques (constr.)

Elle ne comprend pas:

- Les établissements spécialisés dans la construction d'usines destinées à l'industrie légère (cf. 4021)

4035 Routes, rues et ponts

Établissements dont l'activité principale est la construction et la réparation de routes, rues et ponts.

Cette classe comprend:

- Échangeurs routiers (constr.)
- Pistes d'atterrissage (constr.)
- Ponceaux (constr.)
- Ponts (constr.)
- Routes, rues et chemins (constr.)
- Trottoirs (constr.)
- Viaducs (constr.)

Elle ne comprend pas:

- L'entretien des routes, rues et ponts (cf. 4591)
- Le montage de charpente d'acier (cf. 4227)
- Les établissements qui s'occupent d'asphaltage autres que sur les routes, rues et ponts (cf. 4216)

4036 Systèmes d'adduction d'eau et réseaux d'égouts

Établissements dont l'activité principale est la construction de canalisations et de systèmes d'égouts.

Cette classe comprend:

- Conduites municipales de distribution d'eau (constr.)
- Égouts sanitaires et pluviaux (constr.)
- Réservoirs d'eau (constr.)
- Stations de pompage d'eau (constr.)
- Usines de filtration et d'épuration (constr.)

4037 Lignes de transmission d'énergie et de télécommunication

Établissements dont l'activité principale est l'installation de lignes et de tours de transmissions, de lignes de distribution et d'antennes.

Cette classe comprend:

- Lignes de communication téléphonique (constr.)
- Lignes de distribution d'énergie hydro-électrique (constr.)
- Lignes et tours de transmission d'énergie (constr.)
- Stations et sous-stations transformatrices d'énergie électrique (constr.)
- Stations réceptrices pour communication par satellite (constr.)
- Tours d'antennes (constr.)

- Tours de communication (constr.)
- Tours de relais pour micro-ondes (constr.)
- Tours pour radiodiffusion et télédiffusion (constr.)

4039 Autres travaux de génie

Établissements dont l'activité principale est la construction d'ouvrages maritimes et ferroviaires, de parcs et d'installations sportives (autres que les arénas) et de gros travaux de génie non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Canaux et installations relatives à la navigation (constr.)
- Canaux d'irrigation (constr.)
- Débarcadères maritimes (constr.)
- Digue et autres structures de lutte contre les inondations (constr.)
- Dragage de canaux, chenaux, voies d'eau et fossés (constr.)
- Métros (constr.)
- Parcs et parcs récréatifs (constr.)
- Récupération de terres
- Terrains et installations sportives (constr.)
- Tunnels (constr.)
- Voies ferrées (constr.)

Elle ne comprend pas:

- L'entretien des quais et docks (cf. 4559)

GRAND GROUPE 42 Entrepreneurs spécialisés

Les entrepreneurs spécialisés se distinguent par le genre précis de travaux qu'ils effectuent dans une construction globale: de fait, ces entrepreneurs s'occupent d'un aspect commun à différents ouvrages nécessitant des ressources spécialisées. Tous les sous-traitants qui participent aux travaux dont la responsabilité relève d'un entrepreneur général sont classés dans cette rubrique. Il en est de même des travaux à forfait exécutés directement pour le compte des propriétaires. Les entrepreneurs spécialisés font souvent sur place des travaux de réparation et d'entretien de bâtiments de tous genres. Cependant, les travaux d'entretien ou de réparation exécutés par le personnel même de l'établissement où s'effectuent ces travaux ne sont pas compris dans cette rubrique, le personnel en question étant classé avec l'établissement principal. Les établissements dont l'activité principale est l'entretien, comme le nettoyage, plutôt que la réparation, sont classés au Groupe industriel 995 — *SERVICES RELATIFS AUX BÂTIMENTS ET AUX HABITATIONS*.

421 Travaux sur chantier

Établissements dont l'activité principale est la démolition, le forage de puits d'eau, l'installation de fosses septiques, l'excavation et le nivellement, la location

de matériel (avec opérateur), l'asphaltage, la pose de clôtures et d'autres travaux sur chantier.

4211 Démolition

Établissements dont l'activité principale est la démolition de bâtiments et autres ouvrages, le nettoyage des lieux et la vente de matériaux provenant de la démolition.

Cette classe comprend:

- Démolition de bâtiments et de structures
- Démontage de bâtiments et de structures

4212 Forage de puits d'eau

Établissements dont l'activité principale est le forage de puits d'eau et l'installation ou la réparation de pompes pour puits d'eau et de tuyauterie de puits.

Cette classe comprend:

- Puits artésiens de surface ou d'eau profonde (creusage)
- Pompes et tuyauterie pour les puits artésiens (installation et réparation)

Elle ne comprend pas:

- Le forage de puits d'eau dans les champs pétroliers (cf. 0919)

4213 Installation de fosses septiques

Établissements dont l'activité principale est l'installation de fosses septiques.

Cette classe comprend:

- Fosses septiques et tuiles de drain (installation)
- Fosses septiques (remplacement et réparation)

4214 Travaux d'excavation et de nivellement

Établissements dont l'activité principale est l'excavation et le nivellement de chantiers de construction. Tous les travaux doivent être exécutés sur les chantiers de construction.

Cette classe comprend:

- Défrichage et déblaiement du sol, chantiers de construction
- Dérochement, chantiers de construction
- Drainage, chantiers de construction
- Dynamitage, chantiers de construction
- Excavation, chantiers de construction
- Nivellement, chantiers de construction
- Terrassement et transport de la terre

Elle ne comprend pas:

- Défrichage à des fins agricoles (cf. 0221)

4215 Location d'équipement (avec opérateur)

Établissements dont l'activité principale est la location de matériel et de machinerie de construction avec opérateur. Ces entreprises louent leurs services à des entreprises spécialisées ou aux gouvernements.

Cette classe comprend:

- Location de machinerie de construction avec opérateur
- Location de matériel de construction avec opérateur
- Location de grues avec opérateur

Elle ne comprend pas:

- La location de matériel et machinerie de construction sans opérateur (cf. 9911)

4216 Travaux d'asphaltage

Établissements dont l'activité principale est l'exécution de travaux sur chantier non classés ailleurs. Sont compris les établissements qui achètent leurs produits d'une pépinière dont l'activité principale est le paysage-ment.

Cette classe comprend:

- Asphaltage d'aires de stationnement
- Asphaltage des voies privées
- Travaux de pavage autres que les voies publiques

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale est la construction de routes à titre d'entrepreneurs généraux (cf. 4035)

4217 Pose des clôtures

Établissements dont l'activité principale est l'installation de clôtures en bois, acier ou fibre de verre sur des sites à caractère industriel, commercial et résidentiel.

Cette classe comprend:

- Clôture (installation)
- Clôture (réparation)

4219 Autres travaux sur chantier

Établissements dont l'activité principale est l'exécution de travaux sur chantier non classés ailleurs. Sont compris les établissements qui achètent leurs produits d'une pépinière dont l'activité principale est le paysage-ment.

Cette classe comprend:

- Aménagements paysagers
- Forage géotechnique
- Tous les autres travaux sur chantier

Elle ne comprend pas:

- Culture et vente au détail de produits de pépinières (cf. 0163 et 6522)

422 Travaux de charpenterie et travaux connexes

Établissements dont l'activité principale consiste à enfoncer des pieux, à installer et retirer des coffrages, à armer le béton au moyen de pièces d'acier, à couler et finir le béton, à mettre en place le béton pré-contraint, à exécuter du gros oeuvre et des travaux de charpenterie, à installer des charpentes d'acier et à effectuer d'autres travaux connexes.

4221 Enfoncement des pieux

Établissements dont l'activité principale est l'enfoncement de pieux et travaux connexes.

Cette classe comprend:

- Étaçonnement
- Pieux, palées et pilotis (enfoncement)
- Poteaux ou colonnes de jetée (enfoncement)

4222 Travaux de coffrages

Établissements dont l'activité principale est la construction de coffrages dans lesquels on coule du béton, y compris les coffrages en acier et les échafaudages.

Cette classe comprend:

- Coffrage pour bâtiments résidentiels (constr.)
- Coffrage pour la charpente de grands bâtiments et travaux de génie (constr.)
- Échafaudages pour soutien de coffrages (installation)

4223 Renforcement du béton à l'acier

Établissements dont l'activité principale est la coupe, la pose d'attaches et l'assemblage des tiges, des barres et des treillis métalliques entrant dans la construction d'ouvrages en béton, afin d'en solidifier la future structure.

Cette classe comprend:

- Assises de tiges, barres, treillis métalliques et cages à armer le béton (installation)
- Tiges à armer le béton (liage)

4224 Coulage et finition du béton

Établissements dont l'activité principale est le coulage ou la mise en place du béton. Le traitement des surfaces en béton entre dans cette classe.

Cette classe comprend:

- Béton (coulage et mise en place)
- Gutinage du béton
- Pavage de béton
- Traitement du béton contre l'humidité et les intempéries

Elle ne comprend pas:

- Asphaltage (cf. 4035 ou 4216)
- Construction et installation de piscines privées de tous genres (cf. 4293)
- Préparation du béton (cf. 3551)
- Travaux de fondation en blocs de maçonnerie (cf. 4231)

4225 Mise en place de béton précontraint

Établissements dont l'activité principale est l'installation de panneaux prémoulés ou préfabriqués en béton ou de toute autre structure de béton.

Cette classe comprend:

- Balcons préfabriqués en béton (installation)
- Escaliers préfabriqués en béton (installation)
- Panneaux préfabriqués en béton (installation)
- Toute autre composante préfabriquée en béton (installation)

4226 Gros oeuvre et charpenterie

Établissements dont l'activité principale est le montage de charpentes de bois, la pose de revêtements en bois, l'installation de poutres et de charpentes préfabriquées en bois.

Cette classe comprend:

- Charpentes de maisons, bâtisses ou toute autre structure de bois (montage)
- Chevrons préfabriqués, cloisonnages, escaliers et toute autre composante en bois (installation)
- Planchers en bois (pose)
- Revêtements en bois (pose)

- Toitures de bois (pose)

Elle ne comprend pas:

- Pose de bardeaux de bois (cf. 4235)
- Revêtements de planchers en bois dur (cf. 4277)
- Travaux de menuiserie (cf. 4274)

4227 Montage de charpentes d'acier

Établissements dont l'activité principale est le montage de charpentes d'acier, à partir d'éléments métalliques semi-ouvrés, achetés.

Cette classe comprend:

- Charpentes d'acier (montage)
- Chaudières à pression (à partir de pièces achetées) (montage)
- Ponts (montage)
- Profilés et formes de charpentes d'acier (montage)
- Réservoirs d'eau en acier (montage)

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'éléments lourds semi-ouvrés pour charpentes d'acier et qui effectuent, à titre secondaire, le montage de ces éléments (cf. 3029)

4229 Autres travaux de charpente et travaux connexes

Établissements dont l'activité principale concerne les travaux de charpente et autres travaux analogues non classés ailleurs.

423 Travaux de finition à l'extérieur

Établissements dont l'activité principale est l'exécution de travaux de dernière main comme la maçonnerie, la pose de parements, de verres et de vitres, d'isolants, de couvertures et autres travaux de finition d'extérieur.

4231 Travaux de maçonnerie

Établissements dont l'activité principale est la pose de maçonnerie selon des méthodes classiques ou spéciales.

Cette classe comprend:

- Ardoise, granit et marbre (pose, travail d'extérieur)
- Blocs (pose)
- Briques réfractaires (pose)
- Pierre (coupe et mise en place)
- Placage à surface de pierres ou de briques (pose)
- Revêtement de briques ou de pierres (cheminées, fours, chaudières, etc.) (pose)

Elle ne comprend pas:

- Installation à l'intérieur de l'ardoise, du granit et du marbre (cf. 4276)

4232 Pose et réparation de revêtement

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de revêtements extérieurs et intérieurs, de portes en métal, de cadres de fenêtres et autres travaux connexes.

Cette classe comprend:

- Auvents, marquises et volets (pose)
- Bordures de toit et soffites en métal ou en plastique (pose)

- Cadres de portes et de fenêtres métalliques (pose)
- Murs de rideaux (pose)
- Revêtements en aluminium, acier, amiante, ciment et plastique (pose)
- Revêtements extérieurs de métal ou de vinyle (pose)

4233 Installation de la verrerie et de la vitrerie

Établissements dont l'activité principale concerne l'installation de verre, de revêtements intérieurs en verre, de miroirs et d'autres produits en verre.

Cette classe comprend:

- Carreaux et fenêtres à vitres (pose)
- Cloisons de verre (pose)
- Revêtements en miroirs (pose)
- Verre décoratif (pose)

4234 Travaux d'isolation

Établissements dont l'activité principale est l'isolation des murs et des toits contre les températures externes par l'installation de divers matériaux isolants.

Cette classe comprend:

- Isolants en fibre de verre ou en fibre cellulosique (pose)
- Isolants en vrac (pose)
- Panneaux ou planches rigides d'isolation (pose)
- Travaux d'isolation à la styromousse, au polystyrène, à la laine minérale, etc.

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale consiste à isoler les tuyaux et les conduites (cf. 4256)

4235 Pose de bardeaux pour toits

Établissements dont l'activité principale consiste à poser et réparer le bardeau bitumé, le papier-toiture en rouleau, les bardeaux fendus en cèdre, etc.

Cette classe comprend:

- Bardeaux bitumés pour toit (pose)
- Bardeaux fendus et bardeaux de bois pour toits (pose)
- Papier-toiture en rouleau (pose)

4236 Installation de couvertures en tôle ou en tout autre matériau

Établissements dont l'activité principale est le recouvrement de toitures de tôle, de bitume et gravier, de tuiles ou d'ardoises et la réalisation d'autres travaux de tôlerie pour couvertures.

Cette classe comprend:

- Brise-glace de toitures (pose)
- Gouttières (pose)
- Lucarnes (pose)
- Toiture en bitume et gravier (pose)
- Toiture en cuivre (pose)
- Toiture en fer galvanisé (pose)
- Toiture en métal ondulé (pose)
- Toiture en tôle (pose)
- Toiture en tuiles et ardoises (pose)

4239 Autres travaux de finition à l'extérieur

Établissements dont l'activité principale est l'exécution d'autres travaux de finition à l'extérieur.

Cette classe comprend:

- Calfeutrage
- Coupe-bise (pose)

424 Installations mécaniques, plomberie, chauffage et climatisation

Établissements dont l'activité principale comprend la plomberie, le chauffage par air chaud, les canalisations de gaz, le chauffage par fluide caloporteur, la tôlerie et les autres travaux sur conduites en métal.

4241 Plomberie

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation des canalisations primaires d'eau chaude et froide (*sauf le chauffage de locaux*).

Cette classe comprend:

- Articles sanitaires (installation)
- Canalisations primaires d'eau chaude et froide (installation)
- Chauffe-eau (installation)
- Compteurs à eau (installation)
- Systèmes d'arrosage de pelouses et jardins (installation)
- Systèmes de drainage du toit (*sauf les gouttières*) (installation)
- Systèmes de pompage d'eau (*sauf pour le chauffage et la climatisation de l'air*) (installation)
- Tuyauterie (installation)

Elle ne comprend pas:

- Installation de gouttières (cf. 4236)
- Installation de systèmes secondaires de canalisations pour chauffage par eau chaude (cf. 4243)

4242 Installation de canalisation de gaz et de systèmes de chauffage à air chaud

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation des systèmes de chauffage à air chaud, sauf le chauffage électrique et les travaux sur conduites.

Cette classe comprend:

- Canalisations de gaz naturel pour chauffage à air chaud (installation)
- Équipement pour le chauffage central à air chaud (installation)
- Fournaies à air pulsé (installation)
- Humidificateurs et filtres de fournaies (installation)
- Souffleurs et ventilateurs de chauffage à air chaud (installation)

Elle ne comprend pas:

- Installation de conduites en tôle (cf. 4244)
- Installation de systèmes de chauffage électrique (cf. 4261)

4243 Installation de systèmes de chauffage par fluide caloporteur et de systèmes de climatisation

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation des systèmes secondaires d'eau chaude ou de vapeur, des systèmes de réfrigération et de climatisation et des systèmes de chauffage solaire par fluide.

Cette classe comprend:

- Canalisation de chauffage hydronique (installation)
- Canalisation de chauffage solaire par fluide (installation)

- Canalisations secondaires d'eau chaude et de vapeur (installation)
- Chaudières à vapeur (installation)
- Équipements de chauffage, réfrigération ou climatisation unitaire (installation)
- Équipements de fonte de neige (installation)
- Équipements et tuyauterie de chauffage central par fluide caloporteur (installation)
- Équipements et tuyauterie de réfrigération centrale (installation)
- Pompes à chaleur (installation)
- Systèmes de pompage d'eau pour chauffage et climatisation (installation)
- Tours de réfrigération (installation)

Elle ne comprend pas:

- Installation de canalisation primaire d'eau chaude ou froide (cf. 4241)
- Installation de conduites en tôle (cf. 4244)

4244 Tôlerie et autres travaux sur conduites

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de conduites métalliques ou non métalliques pour le chauffage et la réfrigération, de systèmes de ventilation et de dépoussiérage comportant diffuseurs, grilles et bouches de chaleur.

Cette classe comprend:

- Bouches de chaleur (installation)
- Conduites de système de chauffage (installation)
- Conduites de système de climatisation (installation)
- Conduites de système de réfrigération (installation)
- Conduites de système de ventilation et de dépoussiérage (installation)
- Diffuseurs pour systèmes d'air (installation)
- Évents d'air (installation)
- Grilles pour systèmes d'air (installation)

Elle ne comprend pas:

- La tôlerie pour couverture (cf. 4236)

425 Travaux de mécanique spécialisée

Établissements dont l'activité principale comprend la tuyauterie industrielle, les extincteurs automatiques d'incendie, la réfrigération commerciale, le contrôle de l'environnement, l'installation et le montage d'appareils, l'isolation thermique et d'autres travaux de mécanique spécialisée.

4251 Travaux de tuyauterie industrielle

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de systèmes de tuyauterie industrielle.

Cette classe comprend:

- Tuyauterie industrielle (installation)
- Tuyauterie industrielle pour l'industrie chimique et pétrochimique (installation)

4252 Installation d'extincteurs automatiques d'incendie

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de systèmes d'extincteurs automatiques d'incendie.

Cette classe comprend:

- Systèmes d'extincteurs automatiques pour la protection contre les incendies (installation)

4253 Installation d'équipements de réfrigération commerciale

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de systèmes commerciaux, industriels et scientifiques de réfrigération et d'installations frigorifiques.

Cette classe comprend

- Systèmes de réfrigération commerciale, industrielle et scientifique (installation)
- Systèmes pour entreposage frigorifique (installation)

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale est de fournir des services de réfrigération (cf. 4791)

4254 Installation d'équipements de contrôle de l'environnement

Établissements dont l'activité principale comprend l'installation et la réparation, dans des bâtiments résidentiels à logements multiples ou dans des bâtiments non résidentiels, de tableaux de commande centraux, de systèmes télécommandés de contrôle de la température, du degré hygrométrique et de détection de fumée et de divers systèmes électriques sur commande.

Cette classe comprend:

- Systèmes centraux de détection de fumée (installation)
- Systèmes de contrôle automatique de la température, de l'humidité et de l'environnement (installation)
- Panneaux et câblage de contrôle central de la température (installation)

4255 Installation et montage de gros équipements fixes

Établissements dont l'activité principale est l'installation et le démantèlement de gros appareils et équipements spéciaux comme les installations de climatisation centrale, les équipements nécessaires à la transformation industrielle, à la manutention, les éléments de centrales hydro-électriques et d'usines des traitements des eaux d'égouts.

Cette classe comprend:

- Machineries et équipements lourds (ajustage-montage)
- Machineries et équipements lourds (démantèlement)
- Machineries et équipements lourds (installation)

Elle ne comprend pas:

- Installation des ascenseurs et des escaliers mécaniques (cf. 4291.)

4256 Installation d'isolation thermique

Établissements dont l'activité principale est l'isolation de tuyaux d'eau chaude ou réfrigérée, de chaudières et de conduites.

Cette classe comprend:

- Chaudières et fourneaux industriels (isolation)
- Conduites (isolation)
- Tuyaux (isolation)

Elle ne comprend pas:

- Isolation des murs et greniers (cf. 4234)

4256 Autres travaux de mécanique spécialisée

Établissements dont l'activité principale est l'exécution de travaux de mécanique spécialisée non classée ailleurs.

426 Travaux d'électricité

4261 Travaux d'électricité

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de câblages électriques et de systèmes de communication, à l'exception de lignes de transmission et de distribution.

Cette classe comprend:

- Câblages électriques de maisons, d'édifices et de structures (installation)
- Câblages pour systèmes audio-visuels (installation)
- Câblages téléphoniques (installation)
- Câbles électriques pour la fonte de la neige (installation)
- Câbles pour systèmes de chauffage électrique (installation)
- Radiateurs et plinthes électriques (installation)
- Sorties et panneaux de contrôle du pouvoir électrique (installation)
- Systèmes d'alarme électrique (feu, vol, etc.) (installation)
- Systèmes d'éclairage électrique (installation)
- Systèmes de communication électrique (interphone, etc.) (installation)

427 Travaux de finition à l'intérieur

Établissements dont l'activité principale comprend le plâtrage, la pose de murs secs et de matériaux acoustiques, la menuiserie, la peinture et la décoration, la pose de terrazzo, de carrelages, de revêtements de sol, de moquettes, ainsi que d'autres travaux intérieurs et de finition.

4271 Plâtrage et crépissage

Établissements dont l'activité principale est la pose et la réparation à l'intérieur et l'extérieur de plâtre et de stuc, y compris le lattage.

Cette classe comprend:

- Finition de plâtre décoratif
- Lattage
- Plâtrage
- Stuc (pose)

4272 Travaux de murs secs

Établissements dont l'activité principale est l'installation de panneaux et feuilles pour murs secs, y compris le jointoiment, le ponçage et tous les autres travaux de finition de murs secs.

Cette classe comprend:

- Finition de murs secs (jointement, ponçage et fini grené)
- Panneaux muraux de gypse ou de placoplâtre (pose)

4273 Pose de matériaux acoustiques

Établissements dont l'activité principale est la pose de panneaux, carreaux et autres matériaux acoustiques sur des murs et plafonds intérieurs.

Cette classe comprend:

- Mousse acoustique (pose)
- Panneaux ou tuiles acoustiques (pose)
- Plafonds suspendus acoustiques (pose)

4274 Menuiserie

Établissements dont l'activité principale est la réalisation de travaux de menuiserie chez le client.

Cette classe comprend:

- Armoires encastrées (constr.)
- Garnitures intérieures et extérieures en bois (pose)
- Portes de garages (installation)
- Portes et châssis préfabriqués (*sauf en métal*) (pose)

Elle ne comprend pas:

- Installation de portes et fenêtres en métal (cf. 4232)

4275 Travaux de peinture et de décoration

Établissements dont l'activité principale est la peinture et la décoration de bâtiments, ainsi que la pose de papier peint. Les établissements dont l'activité principale est le décapage des surfaces peinturées ou recouvertes de papier peint et le traçage de lignes sur les aires de stationnement et les routes figurent également à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Décapage de peinture (*sauf des meubles*)
- Décoration intérieure (travaux de)
- Papier peint (pose)
- Peinture de bâtiments (intérieur et extérieur)
- Peinture de ponts et structures
- Traçage de lignes sur les aires de stationnement et les routes

Elle ne comprend pas:

- Décapage et finition de meubles (cf. 6213)

4276 Pose de terrazzo et de carrelages

Établissements dont l'activité principale est le coulage de terrazzo, la pose de carrelages et l'exécution de travaux d'intérieur avec du marbre, du granit ou de l'ardoise.

Cette classe comprend:

- Ardoise, granit et marbre (pose à l'intérieur)
- Carrelages (pose)
- Mosaïque (pose)
- Terrazzo (coulage, mise en place et finition)
- Terrazzo pré-coulé (pose)

Elle ne comprend pas:

- Installation d'ardoise, granit et marbre à l'intérieur (cf. 4231)

4277 Pose de revêtements de plancher en bois dur

Établissements dont l'activité principale est la pose et la réfection d'éléments de plancher en bois dur comme les lames et le parquet mosaïque, y compris le ponçage et les autres travaux de finition.

Cette classe comprend:

- Planchers en bois dur (finition)
- Planchers en bois dur (ponçage)
- Planchers en bois dur (pose)

4278 Pose de revêtements de sol souples et de tapis

Établissements dont l'activité principale est la pose et la réfection de revêtements de sol en matières souples, de tapis et de sous-tapis (thibaudes).

Cette classe comprend:

- Carreaux et feuilles de plancher (pose)
- Linoléum (pose)
- Tapis et sous-tapis (pose)
- Tuiles de tapis (pose)

4279 Autres travaux de finition à l'intérieur

Établissements dont l'activité principale concerne le travail intérieur et de finition non classés ailleurs.

429 Autres travaux spécialisés

Établissements dont l'activité principale est l'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques, de pièces ornementales en métal et de piscines privées, ainsi que l'exécution d'autres travaux de construction non classés ailleurs.

4291 Installation des ascenseurs et des escaliers mécaniques

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques, de trottoirs roulants et d'autres matériels de transport par courroie.

Cette classe comprend:

- Ascenseurs et escaliers mécaniques (installation)
- Ascenseurs et escaliers mécaniques (entretien et réparation)
- Trottoirs roulants (installation)

4292 Installation d'éléments d'ornementation et autres pièces travaillées en métal

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de tôles de dimensions normalisées ou taillées (*sauf pour les couvertures et les conduites*), d'éléments décoratifs en fer ou en acier et d'éléments en métal utilisés en architecture ou à des fins d'ornementation.

Cette classe comprend:

- Balcons en métal (installation)
- Cadres en métal pour devanture de magasin (installation)
- Cloisons métalliques (bureaux, salles de bain, etc.) (installation)
- Combles et grilles métalliques (installation)
- Échelles de sauvetage et escaliers mécaniques (installation)
- Éléments creux en métal (installation)
- Éléments d'architecture et d'ornementation en fer, acier ou toute autre sorte de métal (installation)
- Éléments de feuilles métalliques travaillées (*sauf pour la toiture ou les conduites*) (installation)

4293 Installation de piscines privées

Établissements dont l'activité principale est l'installation, en permanence ou non, de tous genres de piscines (pour résidences).

Cette classe comprend:

- Équipements et accessoires de piscines (installation)
- Piscines résidentielles creusées (installation)
- Piscines résidentielles de surface (installation)

4299 Autres travaux spécialisés

Établissements dont l'activité principale concerne des travaux spécialisés de construction non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Antennes résidentielles (installation)
- Câbles non électriques (raccordement)
- Échafaudage (*sauf pour soutien des coffrages*) (montage et démontage)
- Équipements et appareils de levage pour station-service (installation)
- Équipement de salles de quilles (installation)
- Ignifugation de bâtiments
- Mâts pour drapeaux (installation)
- Paratonnerres et conducteurs de paratonnerres (installation)
- Sablage au jet d'édifice
- Soudure sur les chantiers de construction
- Systèmes de tubes pneumatiques (installation)

GRAND GROUPE 44 Services relatifs à la construction

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services se rapportant étroitement au domaine de la construction.

441 Gestion de travaux de construction

4411 Gestion de travaux de construction

Établissements dont l'activité principale comprend la gestion du programme, du contrat ou de la construction. La participation de ce genre d'établissements au processus de construction se limite à des fonctions de coordination et de surveillance effectuées au compte du maître d'oeuvre.

Cette classe comprend:

- Administrateur construction (service)
- Expert-conseil en gestion de la construction (service)
- Projets de construction (service de contrôle)

Elle ne comprend pas:

- Service d'ingénieurs-conseils, de mesure des quantités, d'experts-conseils en matière de planification de la construction et d'économistes spécialisés en construction (cf. Groupe industriel 775)

449 Autres services relatifs à la construction

Établissements dont l'activité principale concerne la répartition en lots et d'autres services relatifs à la construction non classés ailleurs.

4491 Lotissement

Établissements dont l'activité principale est l'achat et la division de terrains en lots en vue de leur revente à des constructeurs.

Cette classe comprend:

- Division de terrains de construction
- Entrées de services de terrains (hydro, égouts, aqueduc) (lotissement)
- Lotissement (service)

Elle ne comprend pas:

- Les lotisseurs-constructeurs (cf. Grand groupe 40)

4499 Autres services relatifs à la construction

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir sur le chantier des services n'étant pas directement liés à l'édification de bâtiments

Cette classe comprend:

- Déplacement de maisons (services)
- Vérification et inspection des bâtiments en construction (service)

Elle ne comprend pas:

- Les établissements qui fournissent des services financiers à l'industrie de la construction (cf. 7129 ou 7339)

DIVISION G

Transports et entreposage

GRAND GROUPE 45 Transports

Établissements dont l'activité principale concerne le transport de voyageurs et de marchandises par air, par chemin de fer, par eau et par terre (véhicules motorisés), à l'exception des pipelines. Sont compris les services relatifs aux modes de transports susmentionnés. Les établissements dont l'activité principale concerne le transport de marchandises par pipelines sont classés au grand groupe 46 — TRANSPORTS PAR PIPELINES.

451 Transports aériens

Établissements dont l'activité principale concerne le transport de voyageurs, de marchandises et de courrier par vol régulier, nolisé ou spécial.

4511 Transports aériens (vols réguliers ou nolisés)

Établissements dont l'activité principale est le transport de passagers, de marchandises, de messageries et de courrier par la voie aérienne, soit par vol régulier ou nolisé, sur trajet précis.

Cette classe comprend:

- Transport aérien du courrier, vol régulier ou nolisé
- Transport aérien de marchandises, vol régulier ou nolisé
- Transport aérien de passagers, vol régulier ou nolisé

4513 Transports aériens spécialisés (vols non réguliers)

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir divers types de vols spéciaux.

Cette classe comprend:

- Aéro-clubs
- Arpentage aérien
- École de pilotage
- Photographie aérienne
- Poudrage aérien des récoltes
- Publicité aérienne (location d'avion pour)
- Surveillance aérienne
- Taxi aérien
- Visite touristique aérienne

452 Services relatifs aux transports aériens

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation d'aéroports, la location d'avions, l'entretien d'aéronefs et les autres services relatifs aux transports aériens.

4521 Exploitation et entretien d'aéroports

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation et l'entretien des aéroports civils.

Cette classe comprend:

- Entretien de piste et de terminus d'aéroport
- Exploitation d'aéroport civil, commercial ou municipal
- Terminus d'aéroport

4522 Location d'aéronefs

Établissements dont l'activité principale concerne la location d'aéronefs à court et à long terme, y compris la location à bail.

Cette classe comprend:

- Location et service de location d'aéronef

4523 Entretien des aéronefs

Établissements dont l'activité principale concerne l'entretien et la maintenance d'aéronefs civils.

Cette classe comprend:

- Inspection d'aéronefs
- Nettoyage et entretien d'aéronefs
- Vérification d'aéronefs

Elle ne comprend pas:

- Remise à neuf de moteurs d'aéronefs (cf. 3211)
- Réparation de matériel électronique pour avion (cf. 3359)

4529 Autres services relatifs aux transports aériens

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services relatifs aux transports aériens non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Entreposage d'aéronefs
- Stationnement d'aéronefs
- Transbordement d'aéronefs

453 Transports et services ferroviaires

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de chemin de fer. Sont compris les établissements dont l'activité principale est la fourniture de services relatifs aux transports ferroviaires.

4531 Transports ferroviaires

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de chemins de fer pour le transport de voyageurs et de marchandises. Cela comprend les chemins de fer interurbains, mais exclut les tramways et les services de transports urbains rapides. Ne figurent pas à la présente rubrique les établissements exploités par des sociétés de chemins de fer et dont l'activité principale concerne les services de télécommunication, les services de transports par autobus et par voie d'eau, l'exploitation d'hôtels et l'exploitation d'ateliers pour la construction et l'examen en détail du matériel ferroviaire roulant. Chacun de ces établissements doit être classé selon son activité principale.

Cette classe comprend:

- Transport ferroviaire de marchandises
- Transport ferroviaire de marchandises réfrigérées
- Transport ferroviaire de passagers
- Transport ferroviaire du courrier
- Transport ferroviaire par conteneurs

4532 Services relatifs aux transports ferroviaires

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services relatifs aux transports ferroviaires.

Cette classe comprend:

- Entretien de lignes et infrastructures ferroviaires (exploitation)
- Gare de chemin de fer (exploitation)
- Gare de passagers (exploitation)
- Location à bail de wagons
- Nettoyage de wagons (service)
- Terminus de chemin de fer
- Traversier ferroviaire

454 Transports par eau

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation de navires pour le transport de voyageurs et de marchandises, l'exploitation de traversiers (sauf ferroviaires), le remorquage maritime, l'affrètement de bateaux et d'autres services de transports par eau.

4541 Transports par eau de voyageurs et de marchandises

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de navires pour le transport maritime, fluvial ou côtier de voyageurs ou de marchandises.

Cette classe comprend:

- Cabotage
- Transport fluvial de marchandises ou de passagers
- Transport maritime de marchandises
- Transport maritime de passagers

4542 Traversiers

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de traversiers.

Cette classe comprend:

- Traversier pour autos
- Traversier pour passagers

- Traversier pour passagers et marchandises (camions)

Elle ne comprend pas:

- Traversier ferroviaire (cf. 4532)

4543 Remorquage maritime

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation d'embarcations portuaires ou la prestation de remorquage maritime.

Cette classe comprend:

- Embarcations portuaires (exploitation)
- Remorquage des billes de bois sur le fleuve et les rivières
- Remorqueurs (service)

4544 Affrètement des navires

Établissements dont l'activité principale concerne l'affrètement des navires, sans équipage, à temps ou au voyage.

Cette classe comprend:

- Affrètement à coque nue (vaisseau)
- Affrètement de navire
- Affrètement de navire à temps
- Affrètement de navire au voyage

4549 Autres transports par eau

Établissements dont l'activité principale est de fournir un service de transport par eau non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Bateaux pour excursion touristique (exploitation)
- Bateaux-taxis (exploitation)
- Bateaux (location à des fins commerciales)

455 Services relatifs aux transports par eau

Établissements dont l'activité principale est la manutention des cargaisons, l'administration des ports, le sauvetage, le pilotage, les services d'expédition et les autres services relatifs aux transports par eau.

4551 Manutention des cargaisons

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'arrimage et d'autres services de manutention des cargaisons.

Cette classe comprend:

- Arrimage des bateaux
- Chargement des bateaux
- Débardeurs (service)
- Déchargement des bateaux

4552 Administration portuaire

Établissements dont l'activité principale concerne la gestion des installations et des services portuaires.

Cette classe comprend:

- Installations portuaires (exploitation)
- Ports (exploitation)
- Quais d'embarquement (exploitation)
- Voies maritimes (exploitation)

4553 Sauvetage maritime

Établissements dont l'activité principale concerne le sauvetage des navires et de leurs cargaisons.

Cette classe comprend:

- Sauvetage de cargaisons maritimes
- Sauvetage de navires
- Sauvetage maritime

4554 Service de pilotage de navires

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de pilotage aux navires lorsqu'ils entrent dans un port ou le quittent ou quand la loi l'exige.

Cette classe comprend:

- Pilotage de navires (service)

4555 Agences d'expédition maritime

Établissements dont l'activité principale concerne la représentation des sociétés maritimes, la prise en charge des cargaisons et le traitement d'affaires au port au nom des armateurs et des frêteurs.

Cette classe comprend:

- Agents maritimes
- Consignataires maritimes
- Courtiers maritimes

Elle ne comprend pas:

- Maisons d'expédition ou transitaires (cf. 4592)

4559 Autres services relatifs aux transports par eau

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services relatifs aux transports par eau non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Canaux maritimes (entretien, *saut dragage*)
- Contrôleurs de cargaisons (service)
- Ecluses (exploitation)
- Moles, bassins et quais (entretien)
- Phares (exploitation)
- Quais (entretien)

Elle ne comprend pas:

- Dragage (cf. 4039)

456 Camionnage

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de camionnage, des services de transfert et des services connexes.

4561 Camionnage de marchandises ordinaires

Établissements dont l'activité principale concerne le transport de marchandises ordinaires sur courtes et longues distances, ainsi que leur transfert.

Cette classe comprend:

- Camionnage de marchandises ordinaires
- Transport par camion de marchandises ordinaires sur courtes distances
- Transport par camion de marchandises ordinaires sur longues distances

4562 Déménagement et entreposage de biens usagés

Établissements dont l'activité principale concerne l'emballage, le transport et l'entreposage de meubles domestiques usagés. Cette industrie comprend le transport sur courtes et longues distances de meubles domestiques usagés, de matériel de bureau et d'institution et l'entreposage, à long terme ou de transit, relatif à cette activité.

Cette classe comprend:

- Déménagement de meubles usagés de maison, de bureau ou d'institution
- Entreposage de meubles domestiques usagés
- Entreposage et déménagement sur grande distance

4563 Camionnage en vrac par camion-citerne

Établissements dont l'activité principale concerne le transport par camion-citerne de produits en vrac de tous genres.

Cette classe comprend:

- Transport de liquide par camion-citerne
- Transport de matières sèches en vrac par camion-citerne
- Transport du lait liquide par camion-citerne

4564 Autres camionnages en vrac

Établissements dont l'activité principale concerne le transport, d'ordinaire par camion à benne, de matières sèches en vrac comme le ciment, la terre de remplissage, le sable, les rebuts et la neige.

Cette classe comprend:

- Camionnage de la neige
- Transport par camion à benne (terre de remplissage, sable et rebuts)
- Transport par camion de matières sèches en vrac
- Transport par camion-trémie de matières sèches en vrac

4565 Camionnage de produits forestiers

Établissements dont l'activité principale concerne le transport de bois à pâte, de copeaux et de billes, que ce soit au moyen d'engins spécialisés ou non.

Cette classe comprend:

- Camionnage de bois de coupe
- Transport par camion de billes de bois
- Transport par camion de bois
- Transport par camion de copeaux de bois
- Transport par camion du bois de construction

4569 Autres camionnages

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de camionnage non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Remorquage de bateau (*sur route*)
- Remorquage de maison mobile
- Transport d'automobiles par camion

457 Transports en commun

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de services de transports urbains, interurbains et ruraux; de transports scolaires; de services d'autocars nolisés et d'excursion et des services de dessertes d'aéroports et de gares par limousine. Sont compris les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de terminus d'autobus.

4571 Transports en commun urbains

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de services urbains et suburbains de transports en commun suivant des lignes régulières et des horaires établis. Ces services peuvent faire appel à plusieurs modes de transports comme le train léger, le métro et l'autobus.

Cette classe comprend:

- Autobus (service de transport en commun urbain et suburbain)
- Métro (service de transport urbain)
- Transport en commun urbain et suburbain
- Transport rapide de passagers urbain et suburbain

4572 Transports en commun interurbains et ruraux

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transports de voyageurs au moyen de véhicules motorisés suivant des itinéraires réguliers en général en dehors des agglomérations.

Cette classe comprend:

- Autobus (service interurbain de transport de passagers)
- Autocar (exploitation de lignes interurbaines et rurales)
- Transport de passagers par autobus (service rural)
- Transport rapide rural et interurbain

Elle ne comprend pas:

- Transport de voyageurs par autobus nolisé (cf. 4574)
- Transport par autobus scolaire

4573 Transports par autobus scolaires

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transports d'écoliers par autobus scolaires et autres véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Autobus scolaire (service)

4574 Transports par autobus nolisés et d'excursion

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transports de voyageurs par autobus nolisés. Sont compris les établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation d'autobus d'excursion.

Cette classe comprend:

- Autobus nolisé (service)
- Visite touristique par autobus

4575 Services de limousine aux aéroports et gares

Établissements dont l'activité principale consiste à desservir par automobile ou par autobus des aéroports ou des gares de chemins de fer.

Cette classe comprend:

- Limousine (desserte de gares de chemins de fer ou d'autobus)
- Limousine (desserte des aéroports)
- Transport par limousine (service entre points fixes)

458 Autres transports

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation de services de taxis et d'autres services de transports non classés ailleurs.

4581 Taxis

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transports de voyageurs par automobile n'ayant pas à respecter des horaires réguliers ou à circuler entre des terminus fixes. Sont compris les particuliers et sociétés propriétaires de flottes de taxis, peu importe la façon dont les chauffeurs sont rémunérés, qu'ils soient salariés ou qu'ils louent leur véhicule.

Cette classe comprend:

- Flotte de taxis
- Radiotéléphone pour taxis
- Taxis (service)

4589 Autres transports

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transports non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Calèche pour visite touristique (service)
- Limousine (service) (*sauf pour aéroports et gares*)
- Véhicules à chenilles (service de transport)

459 Autres services relatifs aux transports

Établissements dont l'activité principale concerne l'entretien des routes, ponts et rues et les autres services relatifs aux transports. Les établissements dont l'activité principale est de vendre des billets à titre d'agents et de s'occuper d'organiser des excursions et de prendre les dispositions pour le logement et le transport de clients sont classés au groupe industriel 996 — **SERVICES DE VOYAGE.**

4591 Entretien des routes, rues et ponts

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation et l'entretien des infrastructures fixes relatives au transport par véhicule automobile. Les gares et terminus des divers services de transports sont classés avec le service correspondant.

Cette classe comprend:

- Enlèvement de la neige sur les routes et les ponts
- Goudronnage des routes
- Nettoyage de rues
- Péage (exploitation de chemins, ponts et tunnels)
- Ponts et tunnels (service d'entretien)
- Routes (service d'entretien)
- Rues (services d'entretien)

Elle ne comprend pas:

- Construction et réparation de routes et rues (cf. 4035)
- Transport routier de la neige (cf. 4564)

4592 Services aux commerces transitaires

Établissements dont l'activité principale consiste à s'occuper du transport de marchandises de l'expéditeur au destinataire, sur la base d'une commission.

Cette classe comprend:

- Agence d'expédition
- Expédition de marchandises (service d')
- Marchandises conteneurisées (service d'expédition de)

4599 Autres services relatifs aux transports

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services relatifs aux transports, non classés ailleurs. Sont compris les exploitants de services de transports privés, mais en commun.

Cette classe comprend:

- Emballage de biens (*sauf les biens domestiques usagés*)
- Empaquetage de biens (*sauf les biens domestiques usagés*)
- Parcs à bestiaux (bétail en attente seulement) (exploitation)
- Pesage (exploitation de station de)
- Station d'alimentation du bétail en transit
- Transport coopératif (service)

GRAND GROUPE 46 Transports par pipelines

461 Transports par pipelines

Établissements dont l'activité principale concerne l'exploitation de pipelines pour le transport de gaz naturel, de pétrole brut et d'autres produits.

4611 Transport du gaz naturel par gazoduc

Établissements dont l'activité principale concerne le transport de gaz naturel destiné à être vendu.

Cette classe comprend:

- Gazoduc pour le gaz naturel (service)
- Transport du gaz naturel par pipelines

4612 Transport du pétrole brut par oléoduc

Établissements dont l'activité principale concerne le transport par oléoduc de pétrole brut et de produits équivalents.

Cette classe comprend:

- Oléoduc pour le pétrole brut (service)
- Transport du pétrole brut par pipelines

4619 Autres transports par pipelines

Établissements dont l'activité principale concerne le transport par pipelines de produits autres que le pétrole brut et le gaz naturel.

Cette classe comprend:

- Charbon (service de transport par pipelines)
- Gazoline (service de transport par pipelines)
- Pétrole raffiné (service de transport par pipelines des produits du)
- Pipelines à schlamms (service de transport)

GRAND GROUPE 47 Entreposage

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de silos à céréales, d'entrepôts de marchandises diverses, d'installations frigorifiques et d'autres installations d'entrepotage non classés ailleurs.

471 Silos à grain

4711 Silos à grain

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de silos de collecte ou de silos portuaires destinés à l'entrepotage de céréales.

Cette classe comprend:

- Élévateurs à grain (service)
- Élévateurs à grain ruraux (service)
- Élévateurs à grain terminaux (service)
- Entrepotage, élévateurs à grain (service)

Elle ne comprend pas:

- Achat et vente de céréales, même si elles relèvent de la Commission canadienne des grains (cf. 5012)

479 Autres services d'entrepotage

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations frigorifiques et autres installations d'entrepotages non classés ailleurs.

4791 Entrepôts frigorifiques

Établissements dont l'activité principale est l'entrepotage frigorifique de denrées périssables.

Cette classe comprend:

- Aliments congelés (service d'entrepotage)
- Casier frigorifique (service)
- Entrepôt frigorifique (service)
- Fourrures (services d'entrepotage) (*sauf les fourrures personnelles*)
- Glace (service)

4799 Autres services d'entrepotage

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'entrepôts ou d'autres installations d'entrepotage non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Entrepotage à long terme d'automobiles
- Entrepotage de marchandises générales sèches
- Entrepotage de meubles et biens domestiques (*sauf les biens usagés non emballés*)
- Entrepôts de douane
- Marchandises générales (service d'entrepotage)
- Produits agricoles non réfrigérés (service d'entrepotage)
- Produits manufacturés (*sauf réfrigérés*) (service d'entrepotage)

DIVISION H

Communications et autres services publics

GRAND GROUPE 48 Communications

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunication et de transmission. Sont également compris, les exploitants des services postaux et des services de messagers. Les établissements dont l'activité principale est l'édition sont classés aux groupes industriels 283 — *INDUSTRIES DE L'ÉDITION* ou 284 — *INDUSTRIES DE L'IMPRESSION ET DE L'ÉDITION COMBINÉES*.

481 Radiodiffusion et télévision

Établissements dont l'activité principale est la diffusion de signaux sonores ou visuels par radio et télévision, y compris par télédistribution.

4811 Radiodiffusion

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de radiodiffusion pour la diffusion d'émissions de variétés, de nouvelles, etc. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de réseaux de radiodiffusion et de système de relais.

Cette classe comprend:

- Production et direction de programmes en radio
- Relais de radiodiffusion (service)
- Réseaux de radiodiffusion
- Service de radiodiffusion

Elle ne comprend pas:

- Diffusion en circuit fermé (cf. 4839)

4812 Télévision

Établissements dont l'activité principale est la télédiffusion et l'exploitation de studios de télévision pour la diffusion d'émissions de variétés, de nouvelles et ainsi de suite. Sont compris, les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de réseaux de télévision et de systèmes de relais.

Cette classe comprend:

- Réseaux de télévision
- Service de télévision
- Station de télévision

Elle ne comprend pas:

- Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'un réseau de télévision en circuit fermé (cf. 4839)
- Établissements dont l'activité principale est la production d'émissions de télévision (cf. 9611)

4813 Radiodiffusion et télévision intégrées

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de studios de radiodiffusion et de télévision intégrées, pour la mise en ondes d'émissions de variétés, de nouvelles et ainsi de suite. Sont compris les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de réseaux intégrés de radiodiffusion et de télédiffusion et les relais.

Cette classe comprend:

- Relais intégrés de radiodiffusion et de télévision
- Réseaux intégrés de radiodiffusion et de télévision
- Service intégré de radiodiffusion et de télévision

Elle ne comprend pas:

- Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de réseaux de radio ou de télévision en circuit fermé (cf. 4839)

4814 Câblotélévision

Établissements dont l'activité principale consiste à émettre vers leurs abonnés, par le biais de câbles coaxiaux et d'antennes communautaires, des signaux de télévision et des signaux radio à modulation de fréquence.

Cette classe comprend:

- Antennes communautaires (service de télévision par)
- Câblodistribution (service)
- Câblotélévision (service)

482 Télégraphie et téléphonie

4821 Réseaux de télégraphie et de câbles

Établissements dont l'activité principale est la diffusion à titre onéreux de messages par télégraphie, par câbles ou par radiotéléphone. Cette classe comprend aussi, les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services de téléimprimerie, de téléphotographie ou un réseau de câbles coaxiaux destiné aux communications en circuit fermé.

Cette classe comprend:

- Bélinogramme (service)
- Communication en circuit fermé (service)
- Communication par câbles (service)
- Communication par télégraphie ou câbles (service)
- Exploitation de réseaux de câbles coaxiaux
- Phototélégraphie (service)
- Radiotélégraphie (service)
- Télégraphie (service)
- Téléphotographie (service)
- Télétypie (service)

4822 Réseaux de téléphonie

Établissements du secteur public ou privé dont l'activité principale consiste à assurer des services téléphoniques, ce qui comprend parfois la construction de lignes. Souvent, ces réseaux assurent également l'entretien du matériel et des lignes et possèdent des écoles spécialisées pour la formation du personnel d'exploitation.

Cette classe comprend:

- Entretien d'équipement et de lignes de téléphone
- Réseau téléphonique
- Service de radiotéléphone (*sauf taxi*)
- Service téléphonique

Elle ne comprend pas:

- Les établissements qui s'occupent principalement de la construction des lignes téléphoniques
- Radiotéléphone pour taxis (cf. 4581)

483 Autres services des télécommunications

4839 Autres services des télécommunications

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunications non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- «Pagette» (service)
- Diffusion de musique en circuit fermé
- Recherche de personnes par radio (service)
- Télévision en circuit fermé (service)

484 Services postaux et services de messagers

4841 Services postaux

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'un service postal. La présente rubrique comprend essentiellement les établissements des Postes canadiennes, mais aussi les établissements (ou particuliers travaillant pour leur propre compte) dont l'activité principale consiste à effectuer à contrat une ou plusieurs fonctions des services postaux comme la distribution du courrier ou la direction d'un bureau de poste en milieu rural.

Cette classe comprend:

- Bureau de poste (exploitation à forfait)
- Bureau de poste (exploitation par le gouvernement)
- Casier postal (service)
- Livraison postale (service)
- Postes (service à contrat)
- Postes (service gouvernemental)

4842 Services de messagers

Établissements dont l'activité principale est la livraison de lettres et de petits colis.

Cette classe comprend:

- Colis par messagerie (service)
- Collecte et livraison par courrier (service)
- Livraison de colis par courrier (service)
- Livraison des messages par courrier (service)
- Messagers (service)

Elle ne comprend pas:

- Établissements dont l'activité principale est l'expédition de marchandises par camion (cf. 4561)
- Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'un service de fourgons blindés (cf. 7791)

GRAND GROUPE 49 Autres services publics

Établissements dont l'activité principale est la production, le transport et la distribution d'électricité; la distribution de gaz naturel par un réseau de canalisations; le traitement et la distribution de l'eau et l'exploitation d'une utilité publique non classée ailleurs.

491 Production et distribution d'électricité

4911 Production et distribution d'électricité

Établissements dont l'activité principale est la production, le transport et la distribution de l'électricité. Sont compris les établissements dont l'activité principale concerne la production et le transport d'énergie électrique même si cette énergie est destinée principalement ou intégralement à une entreprise particulière de l'industrie manufacturière, minière ou autre.

Cette classe comprend:

- Centrale d'énergie électrique (exploitation)
- Électricité (transport et distribution)
- Énergie électrique (production)

Elle ne comprend pas:

- Construction de centrales électriques ou de barrages (cf. Groupe industriel 40)

492 Distribution de gaz

4921 Distribution de gaz

Établissements dont l'activité principale est la distribution de gaz naturel, ou manufacturé par l'intermédiaire d'un réseau de canalisations.

Cette classe comprend:

- Gaz naturel (distribution)

Elle ne comprend pas:

- Exploitation de gazoducs (cf. 4611)

493 Distribution d'eau

4931 Distribution d'eau

Établissements dont l'activité principale est le traitement de l'eau destinée à l'usage ménager. Les établissements ou services des eaux, qui figurent à la présente rubrique, sont souvent liés aux autorités locales. Sont également compris les établissements dont l'activité principale est la distribution d'eau destinée à l'irrigation.

Cette classe comprend:

- Commission de l'eau, gouvernement local
- Conseil de l'eau, gouvernement local
- Irrigation, service de distribution d'eau
- Service d'eau municipal (exploitation)
- Service des eaux (exploitation)
- Usine de filtration de l'eau

499 Autres services publics

4999 Autres services publics

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'une utilité publique non classée ailleurs.

Cette classe comprend:

- Bornes d'incendie (entretien et réparation)
- Conduites d'égout (inspection, nettoyage, test)
- Déchets (collecte et évacuation)
- Déchets radioactifs (évacuation)
- Dépotoirs (exploitation)
- Embâcles (destruction)
- Épuration des eaux d'égout
- Évacuation des eaux d'égout
- Incinérateurs
- Inspection sous-marine
- Rues et parcs de stationnement (nettoyage)
- Vapeur (production)

DIVISION I

Commerces de gros

GRAND GROUPE 50 Commerces de gros de produits agricoles

501 Commerces de gros de produits agricoles Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bétail, de céréales et d'autres produits agricoles.

5011 Commerce de gros d'animaux vivants Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'animaux domestiques, dont la volaille et le poisson vivants.

Cette classe comprend:

- Abeilles (comm. de gros)
- Animaux de ferme (comm. de gros)
- Animaux de maison (comm. de gros)
- Appâts vivants (comm. de gros)
- Bétail (comm. de gros)
- Boeufs (comm. de gros)
- Chevaux (comm. de gros)
- Grenouilles vivantes (comm. de gros)
- Moutons (comm. de gros)
- Poissons vivants (comm. de gros)
- Porcs (comm. de gros)
- Vaches (comm. de gros)
- Vairons (comm. de gros)
- Vers de terre (comm. de gros)
- Volailles vivantes (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Poissons frais, fumés, salés ou congelés (cf. 5215)
- Viande de volaille (cf. 5214)

5012 Commerce de gros de grains et céréales Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de grains et céréales.

Cette classe comprend:

- Avoine (comm. de gros)
- Blé (comm. de gros)
- Céréales mélangées (comm. de gros)
- Grains de céréale (comm. de gros)
- Graines oléagineuses (comm. de gros)
- Haricots secs (comm. de gros)
- Maïs en grain (comm. de gros)
- Orge en grain (comm. de gros)
- Pois secs (comm. de gros)
- Riz non blanchi (comm. de gros)
- Sarrasin (comm. de gros)
- Seigle en grain (comm. de gros)

5013 Commerce de gros de peaux et fourrures brutes

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de peaux et cuirs d'animaux, ainsi que de fourrures brutes.

Cette classe comprend:

- Fourrures brutes (comm. de gros)
- Peaux et cuirs d'animaux bruts (comm. de gros)

5019 Autres commerces de gros de produits agricoles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits agricoles non classés ailleurs, dont le tabac brut en feuilles.

Cette classe comprend:

- Arbres ornementaux (comm. de gros)
- Caoutchouc brut (comm. de gros)
- Coton brut (comm. de gros)
- Laine brute (comm. de gros)
- Lait cru (comm. de gros)
- Légumes et plantes, produits bruts non traités (comm. de gros)
- Mohair brut (comm. de gros)
- Noix et graines non écalées (comm. de gros)
- Plantes de pépinière (comm. de gros)
- Plantes et fleurs ornementales (comm. de gros)
- Plumes non traitées (comm. de gros)
- Produits divers de la ferme, *sauf le bétail et les céréales* (comm. de gros)
- Soie brute (comm. de gros)
- Sucre brut (comm. de gros)
- Tabac en-feuilles brut (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Bétail (cf. 5011)
- Céréales (cf. 5012)
- Tabac traité (cf. 5241)

GRAND GROUPE 51 Commerces de gros de produits pétroliers

511 Commerces de gros de produits pétroliers Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'essence, d'huiles et de graisses lubrifiantes, de distillats utilisés comme carburant et d'autres produits pétroliers raffinés. Les établissements dont l'activité principale est la vente de mazout (huile

à chauffage) et de gaz de pétrole liquéfié, aussi bien à des entreprises qu'à des consommateurs ménagers, figurent également à la présente rubrique.

5111 Commerce de gros de produits du gaz et du gaz propane

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de gaz de pétrole liquéfié, ainsi que du gaz propane.

Cette classe comprend:

- Gaz de pétrole liquéfié (comm. de gros et détail)
- Gaz propane (comm. de gros)

5112 Commerce de gros de produits pétroliers

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits pétroliers raffinés.

Cette classe comprend:

- Diésel, carburant (comm. de gros)
- Gazoline (comm. de gros)
- Graisses et huiles lubrifiantes (comm. de gros)
- Huile à chauffage (comm. de gros et détail)
- Mazout (comm. de gros)
- Mazout léger (comm. de gros)
- Produits de pétrole (comm. de gros)

GRAND GROUPE 52 Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits alimentaires, de boissons gazeuses, de boissons alcoolisées, de médicaments, de produits de toilette et de produits du tabac.

521 Commerces de gros de produits alimentaires

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de confiseries, d'aliments congelés emballés, de produits laitiers, de volaille et d'œufs, de poissons et de fruits de mer, de fruits et légumes frais, de viande et de produits de la viande, de produits de boulangerie et de pâtisserie et d'autres gammes spécialisées de produits alimentaires.

5211 Commerce de gros de confiseries

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits à base de sucre et de chocolat et d'autres produits du même type.

Cette classe comprend:

- Bonbons (comm. de gros)
- Bretzels (comm. de gros)
- Chocolat et préparations à base de chocolat et de sucre (comm. de gros)
- Confiseries (comm. de gros)
- Croustilles de pommes de terre (comm. de gros)
- Maïs grillé (comm. de gros)
- Noix et graines comestibles (comm. de gros)

- Réglisse (comm. de gros)
- Sirops et concentré de fruits pour fontaine (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Noix et graines non écalées (cf. 5019)
- Pâtisseries (cf. 5218)

5212 Commerce de gros de produits alimentaires congelés et emballés

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits alimentaires congelés et emballés dont les produits surgelés.

Cette classe comprend:

- Aliments congelés et emballés (comm. de gros)
 - Diners congelés et emballés (comm. de gros)
 - Fruits congelés et emballés (comm. de gros)
 - Jus congelés et emballés (comm. de gros)
 - Légumes congelés et emballés (comm. de gros)
 - Pâtisseries congelées et emballées (comm. de gros)
 - Poissons congelés et emballés (comm. de gros)
 - Viandes congelées et emballées (comm. de gros)
 - Volailles congelées et emballées (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Poissons congelés non emballés (cf. 5215)
 - Produits laitiers congelés (cf. 5213)
 - Viandes congelées non emballées (cf. 5217)
 - Volailles congelées non emballées (cf. 5214)

5213 Commerce de gros de produits laitiers

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits laitiers.

Cette classe comprend:

- Beurre (comm. de gros)
- Crème glacée (comm. de gros)
- Crème transformée (comm. de gros)
- Fromage (comm. de gros)
- Lait glacé (comm. de gros)
- Lait transformé (comm. de gros)
- Produits de crèmerie transformés (*sauf en conserve*) (comm. de gros)
- Produits laitiers gelés (comm. de gros)
- Produits laitiers transformés (*sauf en conserve*) (comm. de gros)
- Tarte à la crème glacée (comm. de gros)
- Yogourt (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Produits laitiers en conserves (cf. 5219)

5214 Commerce de gros de volailles et d'œufs

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de volailles préparées et d'œufs.

Cette classe comprend:

- Canards éviscérés (comm. de gros)
- Dindons éviscérés (comm. de gros)
- Faisans (comm. de gros)
- Oeufs (comm. de gros)
- Oies (comm. de gros)
- Poulets à frire (comm. de gros)
- Poulets de grill (comm. de gros)
- Poulets éviscérés (comm. de gros)
- Volailles éviscérées (comm. de gros)
- Volailles congelées non emballées (comm. de gros)

- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:
- Volailles congelées et emballées (cf. 5212)
- Volailles vivantes (cf. 5011)

5215 Commerce de gros de poissons et fruits de mer

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de poissons frais, fumés, salés ou congelés et de produits de la mer (sauf les produits de la mer congelés et emballés).

- Cette classe comprend:
- Fruits de mer gelés non emballés (comm. de gros)
 - Homards frais ou gelés non emballés (comm. de gros)
 - Huîtres fraîches ou gelées non emballées (comm. de gros)
 - Pétoncles frais ou gelés non emballés (comm. de gros)
 - Poissons et fruits de mer frais et éviscérés (comm. de gros)
 - Poissons gelés, sauf emballés ou en conserve (comm. de gros)
 - Poissons salés ou préservés, sauf en conserve (comm. de gros)
 - Poissons traités (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:
- Poissons et fruits de mer congelés et emballés (cf. 5212)
 - Poissons et fruits de mer en conserve (cf. 5219)

5216 Commerce de gros de fruits et légumes frais

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de fruits et de légumes frais.

- Cette classe comprend:
- Agrumes frais (comm. de gros)
 - Fruits de verger frais (comm. de gros)
 - Fruits et légumes frais (comm. de gros)
 - Fruits tropicaux frais (comm. de gros)
 - Légumes frais de jardin maraîcher (comm. de gros)
 - Légumes frais de serre chaude (comm. de gros)
 - Petits fruits et baies (comm. de gros)
 - Pommes (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:
- Fruits et légumes congelés et emballés (cf. 5212)
 - Fruits et légumes en conserve (cf. 5219)

5217 Commerce de gros de viandes et produits de la viande

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de viandes fraîches, congelées (sauf emballées), salées ou fumées et cuites.

- Cette classe comprend:
- Agneau, viande de (comm. de gros)
 - Boeuf traité ou cuit, *sauf en conserve* (comm. de gros)
 - Carcasses de boeuf (comm. de gros)
 - Carcasses de porc (comm. de gros)
 - Lard (comm. de gros)
 - Mouton, viande de (comm. de gros)
 - Porc traité ou cuit, *sauf en conserve* (comm. de gros)
 - Veau, viande de (comm. de gros)
 - Viande cuite ou préparée, *sauf en conserve* (comm. de gros)

- Viande fumée (comm. de gros)
- Viande fumée ou salée (comm. de gros)
- Viande congelée non emballée (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Viandes congelées et emballées (cf. 5212)
- Viandes en conserve (cf. 5219)

Elle ne comprend pas:

- Coupe en portions, emballage et vente de carcasses achetées (cf. 1011)

5218 Commerce de gros de produits de boulangerie et de pâtisserie

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits de boulangerie et de pâtisserie.

Cette classe comprend:

- Biscuits (comm. de gros)
- Gâteaux et pâtisseries (comm. de gros)
- Pains (comm. de gros)
- Produits de boulangerie (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Les grandes boulangeries qui vendent leurs produits aux établissements de détail et qui assurent parfois la livraison à domicile (cf. 1072)

5219 Autres commerces de gros de produits alimentaires

Établissements dont l'activité principale et le commerce de gros de produits alimentaires non classés ailleurs ou d'une combinaison des produits alimentaires classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Aliments diététiques en conserves (comm. de gros)
- Aliments en conserves (comm. de gros)
- Aliments pour bébés, en conserves (comm. de gros)
- Aliments pour jeunes enfants, en conserves (comm. de gros)
- Cacao et produits du cacao (comm. de gros)
- Café (comm. de gros)
- Céréales à déjeuner (comm. de gros)
- Céréales sèches ou préparées (comm. de gros)
- Confitures, gelées et marmelades (comm. de gros)
- Desserts en conserves (comm. de gros)
- Épices (comm. de gros)
- Farine (comm. de gros)
- Fruits séchés en boîtes ou en conserves (comm. de gros)
- Huiles pour cuisson et salade (comm. de gros)
- Ingrédients et préparations pour aliments en conserves (comm. de gros)
- Jus de légumes (comm. de gros)
- Jus et concentrés de fruits, sauf gelés (comm. de gros)
- Légumes en conserves (comm. de gros)
- Légumes séchés (comm. de gros)
- Marinades (comm. de gros)
- Mélanges à gâteaux (comm. de gros)
- Mélasse (comm. de gros)
- Miel transformé (comm. de gros)
- Poissons en conserves (comm. de gros)
- Poudres à dessert et flans (comm. de gros)
- Préparations à base de légumes en conserves (comm. de gros)
- Produits laitiers en conserves ou en poudre (comm. de gros)
- Riz blanchi (comm. de gros)

- Sauces (comm. de gros)
- Sirops et sucre d'érable (comm. de gros)
- Soupes (comm. de gros)
- Sucre raffiné (comm. de gros)
- Thé (comm. de gros)
- Viandes préparées en conserves (comm. de gros)

522 Commerces de gros de boissons

5221 Commerce de gros de boissons non alcooliques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de boissons non alcooliques, d'eaux minérales et d'eau de source.

Cette classe comprend:

- Boissons douces (comm. de gros)
- Boissons gazeuses (comm. de gros)
- Eaux minérales et de source (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Embouteillage et la vente d'eaux traitées ou d'eau de source (cf. 1111)

5222 Commerce de gros de boissons alcooliques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de boissons alcoolisées et de vins.

Cette classe comprend:

- Bière (comm. de gros)
- Boissons alcooliques distillées (comm. de gros)
- Cidre de pommes (comm. de gros)
- Liqueurs (comm. de gros)
- Liqueurs fermentées à base de malt (comm. de gros)
- Spiritueux (comm. de gros)
- Vins (comm. de gros)

523 Commerces de gros de médicaments et de produits de toilette

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de médicaments brevetés, de spécialités pharmaceutiques, de savons et de produits de toilette et de produits pharmaceutiques divers.

5231 Commerce de gros de médicaments

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de médicaments sur ordonnance ou de spécialités pharmaceutiques ou des deux.

Cette classe comprend:

- Anti-acides, préparations (comm. de gros)
- Antibiotiques, médicaments (comm. de gros)
- Antiseptiques, préparations (comm. de gros)
- Bactériologiques, médicaments (comm. de gros)
- Biologiques, médicaments (comm. de gros)
- Dermatologiques, médicaments (comm. de gros)
- Hématopoïétiques, médicaments (comm. de gros)
- Hormonaux, médicaments (comm. de gros)
- Laxatifs, préparations (comm. de gros)
- Médicaments brevetés (comm. de gros)
- Médicaments de prescription (comm. de gros)
- Médicaments (comm. de gros)
- Narcotiques, médicaments (comm. de gros)
- Préparations pharmaceutiques (comm. de gros)
- Vitamines (comm. de gros)

5232 Commerce de gros de savons et produits de toilette

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de savons de toilette, de produits de beauté et de produits semblables.

Cette classe comprend:

- Barbe, produits pour la (comm. de gros)
 - Colorants, teintures et laques pour cheveux (comm. de gros)
 - Cosmétiques (comm. de gros)
 - Crèmes et lotions, produits de beauté (comm. de gros)
 - Dentifrices (comm. de gros)
 - Déodorants (comm. de gros)
 - Eaux de toilette et de cologne (comm. de gros)
 - Huiles et sels de bain (comm. de gros)
 - Hygiène buccale, produits d' (comm. de gros)
 - Lotions capillaires et brillantines (comm. de gros)
 - Parfums et fragrances (comm. de gros)
 - Produits de beauté (comm. de gros)
 - Produits de manucure (comm. de gros)
 - Produits de toilette (comm. de gros)
 - Produits pour soins du corps (comm. de gros)
 - Savons de toilette (comm. de gros)
 - Shampoings (comm. de gros)
 - Soins de la peau, produits pour les (comm. de gros)
 - Soins dentaires, produits de (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros:*
- Lessives, détergents et récurants (cf. 5971)

5239 Commerce de gros de produits pharmaceutiques divers et d'autres produits de toilette

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits pharmaceutiques divers et de produits connexes non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Aides pour les pieds (comm. de gros)
- Bandages, pansements et gazes (comm. de gros)
- Brosses à dents (*sauf électriques*) (comm. de gros)
- Herbes médicinales sans ordonnance (comm. de gros)
- Premiers soins, fournitures de (comm. de gros)
- Produits pharmaceutiques divers (comm. de gros)
- Produits pharmaceutiques en caoutchouc (comm. de gros)
- Produits sanitaires personnels (comm. de gros)
- Rasoirs (*sauf électriques*) (comm. de gros)
- Sparadraps (comm. de gros)
- Tubes de plastique, assemblage (comm. de gros)

524 Commerces de gros de produits du tabac

5241 Commerce de gros de produits du tabac

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de tabac et de produits du tabac. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de tabac traité figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Cigares (comm. de gros)
- Cigarettes (comm. de gros)
- Tabac à chiquer (comm. de gros)
- Tabac à pipe (comm. de gros)
- Tabac à priser (comm. de gros)

- Tabac haché (comm. de gros)
- Tabac séché ou transformé (comm. de gros)
Elle ne comprend pas le commerce de gros de:
- Tabac brut en feuilles (cf. 5019)

GRAND GROUPE 53 Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de vêtements, d'articles et d'accessoires d'habillement, de chaussures, de produits de mercerie et de tissus.

531 Commerces de gros de vêtements et de chaussures

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de vêtements et d'articles d'habillement pour hommes et adolescents; de vêtements de dessus, bas et chaussettes, sous-vêtements, et autres articles d'habillement pour femmes, jeunes filles et enfants; de chaussures et d'autres articles vestimentaires.

5311 Commerce de gros de vêtements et d'articles d'habillement pour hommes

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de vêtements de dessus, sous-vêtements et accessoires, dont les vêtements de travail, pour hommes et adolescents.

Cette classe comprend:

- Chapeaux et casquettes pour hommes (comm. de gros)
- Complots pour hommes (comm. de gros)
- Sous-vêtements pour hommes (comm. de gros)
- Vestons sports pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements de dessus pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements de nuit pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements de plage pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements de toilette pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements de travail pour hommes (comm. de gros)
- Vêtements sports pour hommes (comm. de gros)

5312 Commerce de gros de vêtements de dessus pour femmes et enfants

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de vêtements de dessus pour femmes, jeunes filles et enfants.

Cette classe comprend:

- Blouses pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Complots et pantailleurs pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Jupes pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Manteaux pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Pardessus pour femmes et enfants (comm. de gros)

- Robes pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Uniformes pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Vêtements de dessus pour femmes et enfants (comm. de gros)
Elle ne comprend pas le commerce de gros de:
- Vêtements de fourrure (cf. 5315)

5313 Commerce de gros de bas, chaussettes, sous-vêtements et articles d'habillement pour femmes et enfants

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bas et chaussettes, de sous-vêtements et d'autres articles (*sauf les articles de modiste*) pour femmes, jeunes filles et enfants.

Cette classe comprend:

- Accessoires de vêtements pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Bas et chaussettes pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Bas-culottes pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Bourses et sacs à main pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Ceintures pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Corsets pour femmes (comm. de gros)
- Écharpes et tours de cou pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Gants pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Sous-vêtements pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Vêtements de base pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Vêtements de nuit pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Vêtements de plage pour femmes et enfants (comm. de gros)
- Vêtements pour bébé (comm. de gros)

5314 Commerce de gros de chaussures

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de chaussures.

Cette classe comprend:

- Bottes (comm. de gros)
- Chaussures imperméables (comm. de gros)
- Chaussures (comm. de gros)
- Couvre-chaussures (comm. de gros)
- Pantoufles (comm. de gros)

5315 Commerce de gros de fourrures préparées

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de fourrures préparées, de manteaux de fourrure et de vêtements de fourrure.

Cette classe comprend:

- Fourrures, apprêtées (*sauf brutes*)
- Manteaux, vestons et accessoires de fourrure
Elle ne comprend pas le commerce de gros de:
- Fourrure brute (cf. 5013)

5319 Autres commerces de gros de vêtements

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de vêtements non classés ailleurs, comme les articles de modiste, chapeaux ou d'une combinaison

de vêtements et accessoires classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Articles de modiste (comm. de gros)
- Chapeaux et casquettes pour femmes (comm. de gros)
- Vêtements athlétiques (comm. de gros)
- Vêtements unisexe (comm. de gros)

532 Commerces de gros de tissus et de mercerie

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de tissus et d'articles de mercerie.

5321 Commerce de gros de tissus

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de tissus vendus à la verge ou à la pièce.

Cette classe comprend:

- Coton (comm. de gros)
- Étoffe tissée (comm. de gros)
- Étoffe tricotée (comm. de gros)
- Matériel tressé (comm. de gros)
- Rayonne (comm. de gros)
- Tissus en laine (comm. de gros)
- Tissus synthétiques (comm. de gros)
- Tissus de textile divers (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Linge de maison et tentures (cf. 5433)

5329 Commerce de gros de mercerie

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de mercerie.

Cette classe comprend:

- Accessoires de couture (comm. de gros)
- Agrafes de vêtements (comm. de gros)
- Boutons (comm. de gros)
- Dentelle (comm. de gros)
- Fils (comm. de gros)
- Fils pour tricot (comm. de gros)
- Mercerie (comm. de gros)
- Modiste, fournitures et accessoires pour (comm. de gros)
- Patrons pour vêtements (comm. de gros)
- Rubans (comm. de gros)

GRAND GROUPE 54 Commerces de gros d'articles ménagers

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'appareils ménagers électriques et électroniques et de leurs pièces, de meubles de maison et d'articles de mobilier. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de meubles, machines et matériel de bureau et d'usage professionnel sont classés au groupe industriel 579 — *AUTRES COMMERCES DE GROS DE MACHINES, MATÉRIEL ET FOURNITURES.*

541 Commerces de gros d'appareils ménagers électriques et électroniques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'appareils ménagers électriques et électroniques neufs et d'occasion et de leurs pièces.

5411 Commerce de gros d'appareils ménagers électriques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'appareils ménagers électriques d'usage domestique neufs et d'occasion et de leurs pièces.

Cette classe comprend:

- Appareils ménagers électriques de cuisine (comm. de gros)
- Appareils électriques de soins personnels (comm. de gros)
- Appareils ménagers électriques, neufs et usagés (comm. de gros)
- Aspirateurs (comm. de gros)
- Climatiseurs (comm. de gros)
- Fers à repasser (comm. de gros)
- Horloges électriques (comm. de gros)
- Humidificateurs électriques portatifs (comm. de gros)
- Lave-vaisselle (comm. de gros)
- Machines à coudre (comm. de gros)
- Machines à laver (comm. de gros)
- Poêles électriques (comm. de gros)
- Radiateurs électriques (comm. de gros)
- Réfrigérateurs électriques (comm. de gros)
- Sécheuses (comm. de gros)
- Ventilateurs électriques (comm. de gros)

5412 Commerce de gros d'appareils ménagers électroniques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériel, de pièces et d'accessoires électroniques, neufs ou d'occasion.

Cette classe comprend:

- Détecteurs de fumée ménagers (comm. de gros)
- Enceintes acoustiques (comm. de gros)
- Fours à micro-ondes et à convection (comm. de gros)
- Jeux électroniques sur téléviseurs (comm. de gros)
- Lecteurs de cassettes (comm. de gros)
- Magnétophones (comm. de gros)
- Ordinateurs ménagers (comm. de gros)
- Postes de radio (comm. de gros)
- Systèmes stéréo (comm. de gros)
- Téléviseurs (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Jeux électroniques non branchés sur un téléviseur (cf. 5941)

542 Commerces de gros de meubles de maison

5421 Commerce de gros de meubles de maison

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de meubles de maison et de leurs éléments.

Cette classe comprend:

- Armoires de cuisine amovibles (comm. de gros)
- Matelas et sommiers (comm. de gros)

- Meubles ménagers, pièces et composantes (comm. de gros)
- Meubles de chambre à coucher (comm. de gros)
- Meubles de cuisine (comm. de gros)
- Meubles de maison en bois, plastique, métal, etc. (comm. de gros)
- Meubles de patio (comm. de gros)
- Meubles de salle à dîner (comm. de gros)
- Meubles de salon (comm. de gros)
- Meubles de bambou (comm. de gros)
- Meubles en rotin (comm. de gros)
- Meubles rembourrés de maison (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Meubles de bureau (cf. 5791)
- Meubles d'école et d'usage professionnel (cf. 5793)
- Meubles utilisés dans le secteur des services (cf. 5792)

543 Commerces de gros d'accessoires ménagers d'ameublement

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de porcelaine, de verrerie, de faïence et de poterie, de revêtements de sol, de linge de maison, de tentures et d'autres accessoires ménagers d'ameublement.

5431 Commerce de gros de porcelaine, verrerie, faïence et poterie

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'articles ménagers en porcelaine, en verre, en faïence et en poterie.

Cette classe comprend:

- Articles de table en céramique (comm. de gros)
- Batterie de cuisine en céramique (comm. de gros)
- Faïencerie de maison (comm. de gros)
- Porcelaine de maison (comm. de gros)
- Poterie de maison (comm. de gros)
- Verrerie de maison (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Articles pour restaurants et hôtels (cf. 5792)

5432 Commerce de gros de revêtements de sol

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de revêtements de sol.

Cette classe comprend:

- Carpettes (comm. de gros)
- Carreaux de parquet (comm. de gros)
- Couvre-sols en linoléum (comm. de gros)
- Tapis à carreaux (comm. de gros)
- Tapis de pied et de couloir (comm. de gros)
- Tapis (comm. de gros)

5433 Commerce de gros de linge de maison, tentures et autres articles de textile

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de linge de maison, de tentures et d'autres accessoires ménagers d'ameublement en textile.

Cette classe comprend:

- Coussins (comm. de gros)
- Couvertures de lit (comm. de gros)
- Couvertures et protecteurs de meubles (comm. de gros)

- Couvre-lits (comm. de gros)
- Descentes de bain et ensembles de salle de bain (comm. de gros)
- Draps et taies d'oreillers (comm. de gros)
- Lingerie de maison (comm. de gros)
- Literie (sauf les matelas) (comm. de gros)
- Nappes (comm. de gros)
- Oreillers (comm. de gros)
- Rideaux (comm. de gros)
- Serviettes (comm. de gros)
- Tentures (comm. de gros)

5439 Autres commerces de gros d'articles ménagers

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'autres accessoires ménagers d'ameublement non classés ailleurs ou de toute combinaison d'accessoires classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Accessoires décoratifs de fenêtre (comm. de gros)
- Articles d'art et de décoration de maison (comm. de gros)
- Cadres (comm. de gros)
- Décorations murales d'usage domestique (comm. de gros)
- Miroirs (comm. de gros)
- Paniers, boîtes, boîtes en métal et sacs d'usage domestique (comm. de gros)
- Peintures (comm. de gros)
- Plateaux d'usage commercial (comm. de gros)
- Stores (comm. de gros)
- Tapisseries, accessoires ménagers d'ameublement (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Lampes électriques (cf. 5741)

GRAND GROUPE 55 Commerces de gros des véhicules automobiles, pièces et accessoires

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de véhicules automobiles et de leurs pièces et accessoires, y compris les pneus.

551 Commerces de gros de véhicules automobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'automobiles, de camions, d'autobus et d'autres véhicules automobiles.

5511 Commerce de gros d'automobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de voitures particulières, neuves et d'occasion.

Cette classe comprend:

- Automobiles neuves ou usagées (comm. de gros)
- Voitures neuves ou usagées (comm. de gros)

5512 Commerce de gros de camions et d'autobus

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'autobus et de camions neufs et d'occasion. Les établissements ayant pour principale activité la réparation de ces véhicules figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Autobus (comm. de gros)
- Autobus scolaires (comm. de gros)
- Autocars (comm. de gros)
- Camions (comm. de gros)
- Camions à bascule (comm. de gros)
- Camions à ridelles (comm. de gros)
- Camions-citernes (comm. de gros)
- Tracteurs routiers (comm. de gros)

5519 Autres commerces de gros de véhicules automobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de véhicules automobiles non classés ailleurs, dont les remorques.

Cette classe comprend:

- Campeuses, véhicule moteur (comm. de gros)
- Motocyclettes (comm. de gros)
- Motoneiges (comm. de gros)
- Remorques et semi-remorques commerciales pour véhicules automobiles (comm. de gros)
- Roulottes de tourisme (y compris les tentes-roulottes) (comm. de gros)
- Véhicules récréatifs et d'usage particulier (comm. de gros)
- Véhicules tout terrain (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Bulldozers (cf. 5721)
- Maisons mobiles (cf. 5999)
- Tracteurs à usage industriel (cf. 5731)
- Tracteurs de ferme et de jardin (cf. 5711)

552 Commerces de gros de pièces et accessoires de véhicules automobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de pneus et de chambres à air et d'autres pièces et accessoires de véhicules automobiles.

5521 Commerce de gros de pneus et chambres à air

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de pneus et de chambres à air pour tous les genres de véhicules. Sont compris les établissements dont l'activité principale est la remise à neuf, le rechapage et la vulcanisation de pneus.

Cette classe comprend:

- Chambres à air pour les pneus de véhicules automobiles (comm. de gros)
- Pneus neufs de véhicules automobiles (comm. de gros)
- Pneus rechapés (comm. de gros)
- Pneus d'avions rechapés (comm. de gros)

5529 Autres commerces de gros de pièces et accessoires pour véhicules automobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de pièces et d'accessoires neufs et remis

à neuf, de fournitures pour la carrosserie et les sièges et de produits chimiques non classés ailleurs pour les véhicules automobiles. Sont compris les établissements ayant pour activité principale de remettre en état les pompes à essence, les pompes à eau, les embrayages, les solénoïdes et les régulateurs de tension.

Cette classe comprend:

- Accumulateurs pour automobiles (comm. de gros)
- Antigels d'automobile (comm. de gros)
- Composés de traitement de carrosseries d'automobiles (comm. de gros)
- Composés pour radiateur de véhicules automobiles (comm. de gros)
- Embrayages d'automobiles (remise à neuf)
- Liquide pour freins d'automobiles (comm. de gros)
- Moteurs de motoneiges (comm. de gros)
- Moteurs de véhicules automobiles (comm. de gros)
- Pièces et accessoires d'automobiles (*sauf les pneus et chambres à air*) (comm. de gros)
- Pompes à eau d'automobiles (remise à neuf)
- Pompes à essences d'automobiles (remise à neuf)
- Préparations antidétonantes d'automobiles (comm. de gros)
- Régulateurs de tension d'automobiles (remise à neuf)
- Solénoïdes d'automobiles (remise à neuf)
- Système de son pour véhicules automobiles (comm. de gros)
- Véhicules automobiles, pièces et accessoires (comm. de gros)
- Véhicules récréatifs, pièces et accessoires (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Démontage des automobiles et vente des pièces (cf. 5911)
- Remise à neuf de moteurs et transmissions de véhicules automobiles (cf. 3081)
- Réparation et remplacement de transmissions (cf. 6355)

GRAND GROUPE 56

Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de métaux et de produits en métal, d'articles de quincaillerie, de matériel et de fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation, de bois et de matériaux de construction.

561 Commerces de gros de métaux et produits en métal

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de formes primaires, de profilés de charpente et d'autres produits en fer et en acier, et de métaux non ferreux et de produits en métal non classés ailleurs, dont les minerais et concentrés métalliques. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines et de matériel en métal sont classés au grand groupe 57 — COMMERCES DE GROS DE MACHINES, MATÉRIEL ET FOURNITURES.

5611 Commerce de gros de formes primaires et profilés de charpente en fer et en acier

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de formes primaires en métal ferreux. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de formes et de profilés en acier galvanisé en acier inoxydable figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Acier moulé (comm. de gros)
- Barres, tiges et cornières d'acier (comm. de gros)
- Blooms, billettes, brames et autres profilés semi-ouvrés d'acier (comm. de gros)
- Concentrés de métaux ferreux (comm. de gros)
- Fer et acier en formes primaires et profilés (comm. de gros)
- Fonte en gueuse et autres formes primaires du fer (comm. de gros)
- Formes et profilés d'acier inoxydable et galvanisé (comm. de gros)
- Formes primaires et profilés de charpente en acier ordinaire ou allié (comm. de gros)
- Lingots d'acier (comm. de gros)
- Palplanches d'acier (comm. de gros)
- Rails pour voie ferrée (comm. de gros)
- Tiges d'armature d'acier (comm. de gros)
- Tôles, feuilles et feuillards d'acier (comm. de gros)

5612 Autres commerces de gros de produits en fer et en acier

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits en métal ferreux non classés ailleurs, dont les minerais et concentrés ferreux. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits en acier galvanisé et en acier inoxydable (*sauf les formes primaires et les profilés de charpente*) figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Boulets de broyage moulés ou forgés (comm. de gros)
- Cordes et câbles métalliques d'acier (comm. de gros)
- Fils d'acier et produits travaillés de fils d'acier (comm. de gros)
- Formes d'acier pour le béton (comm. de gros)
- Laine d'acier (comm. de gros)
- Produits d'architecture en fer et en acier (comm. de gros)
- Produits d'ornement en fer et en acier (comm. de gros)
- Produits en fer et en acier galvanisés (comm. de gros)
- Produits en fer et en acier moulés et forgés (comm. de gros)
- Produits en tôle et en acier travaillés (comm. de gros)
- Produits travaillés d'acier inoxydable (comm. de gros)
- Quincaillerie d'acier pour le béton (comm. de gros)
- Ressorts d'acier d'usage général (comm. de gros)
- Solives ajourées, travaillées (comm. de gros)
- Toile métallique en acier (comm. de gros)
- Tuyaux de fer et d'acier (comm. de gros)

5613 Commerce de gros de métaux non ferreux et produits en métaux non ferreux

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de métaux non ferreux et de produits en métaux non ferreux, dont les minerais et concentrés.

Cette classe comprend:

- Aluminium et alliages d'aluminium, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Aluminium, produits d'architecture et de charpente (comm. de gros)
- Cuivre et alliages de cuivre, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Cuivre, produits d'architecture et de charpente (comm. de gros)
- Étain et alliages d'étain, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Lingots, métaux non ferreux (comm. de gros)
- Métaux non ferreux et produits en métaux non ferreux (comm. de gros)
- Métaux précieux et alliages, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Minerais et concentrés non ferreux (comm. de gros)
- Nickel et alliages de nickel, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Plomb et zinc, produits de base travaillés (comm. de gros)
- Plomb, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)
- Profilés de raffinerie et formes secondaires, métaux non ferreux (comm. de gros)
- Zinc et alliages de zinc, formes primaires et profilés de base (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Parements et couvertures en métal (cf. 5639)

5619 Commerce de gros d'une combinaison de métaux et produits en métal

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'une combinaison des produits mentionnés aux classes ci-dessus, mais où aucun d'entre eux ne prédomine.

562 Commerces de gros d'articles de quincaillerie, de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de diverses combinaisons des différentes lignes d'articles de quincaillerie, de matériel et de fournitures de plomberie et de climatisation et de matériel de chauffage non électrique.

5621 Commerce de gros d'articles de quincaillerie

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'articles de quincaillerie pour le bâtiment, d'outils et de coutellerie, d'ustensiles de cuisine, etc.

Cette classe comprend:

- Articles domestiques pour la préparation et la conservation des aliments (comm. de gros)
- Boulons, écrous, rivets, vis et autres attaches (comm. de gros)
- Chaîne métallique (comm. de gros)
- Clous, brochettes et crampons (comm. de gros)
- Coutellerie de maison (comm. de gros)
- Électrodes et fils métalliques de soudure (comm. de gros)
- Garnitures de valises et de coffres (comm. de gros)
- Outils (comm. de gros)

- Outils de charpentiers (comm. de gros)
- Outils de mécaniciens (comm. de gros)
- Outils et équipement de plombiers (comm. de gros)
- Outils tranchants à main (comm. de gros)
- Pentures et charnières (comm. de gros)
- Quincaillerie d'appareils (comm. de gros)
- Quincaillerie d'urgence (comm. de gros)
- Quincaillerie de navigation et de gréement (comm. de gros)
- Quincaillerie de rayonnage (comm. de gros)
- Quincaillerie et accessoires de meubles et d'armoires (comm. de gros)
- Quincaillerie lourde (comm. de gros)
- Quincaillerie pour le bâtiment (comm. de gros)
- Serrures et clefs (comm. de gros)
- Ustensiles de cuisine (comm. de gros)

5622 Commerce de gros de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'articles de plomberie; de matériel de chauffage non électrique; de matériel de climatisation et de ventilation à l'exclusion des petits appareils pour fenêtres.

Cette classe comprend:

- Adoucisseurs d'eau (comm. de gros)
 - Baignoires et éviers (comm. de gros)
 - Chaudières de chauffage non électriques (comm. de gros)
 - Chauffe-eau au gaz ou au mazout (comm. de gros)
 - Cuves de lessive (comm. de gros)
 - Cuvettes et réservoirs de toilette (comm. de gros)
 - Équipements sanitaires (comm. de gros)
 - Fontaine à eau potable non refroidie (comm. de gros)
 - Fournaies, poêles et chauffeuses non électriques (comm. de gros)
 - Foyers en métal (comm. de gros)
 - Garnitures de plomberie (comm. de gros)
 - Matériel de chauffage au gaz et au mazout (comm. de gros)
 - Matériel de climatisation (comm. de gros)
 - Matériel de ventilation (comm. de gros)
 - Matériel non électrique de chauffage à air chaud (comm. de gros)
 - Matériel non électrique de chauffage et de cuisson (comm. de gros)
 - Poêles de chauffage d'air et d'eau non électriques (comm. de gros)
 - Raccords de tuyaux (comm. de gros)
 - Radiateurs de chauffage non électriques (comm. de gros)
 - Raccords de tuyaux (comm. de gros)
 - Radiateurs de chauffage non électriques (comm. de gros)
 - Sauna (comm. de gros)
 - Urinoirs (comm. de gros)
 - Valves pour système d'eau et de vapeur (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Climatisateurs d'appartement (cf. 5411)
 - Matériel de chauffage électrique (cf. 5411)
 - Matériel et fournitures de réfrigération d'usage commercial (cf. 5791)
 - Ventilateurs de maison (cf. 5411)

563 Commerces de gros de bois et matériaux de construction

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bois de construction, de contre-plaqués, de bois travaillé; de peinture, de vitres et de papiers peints; de bois de sciage et d'autres matériaux de construction.

5631 Commerce de gros de bois de construction, contre-plaqués et bois travaillé

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bois d'oeuvre brut et raboté, de contre-plaqués, de bois ouvré et de placages.

Cette classe comprend:

- Bardeaux et bardeaux fendus en bois (comm. de gros)
 - Cadres de portes et de fenêtres en bois (comm. de gros)
 - Contre-plaqués (comm. de gros)
 - Couvertures de sol en bois (comm. de gros)
 - Escaliers en bois (comm. de gros)
 - Fenêtres et châssis en bois (comm. de gros)
 - Garde-fous en bois (comm. de gros)
 - Moulures en bois (comm. de gros)
 - Panneaux de construction en fibres, particules, copeaux (comm. de gros)
 - Panneaux de contre-plaqués préfinis ou à surface appliquée (comm. de gros)
 - Panneaux en fibre de bois (comm. de gros)
 - Panneaux muraux (comm. de gros)
 - Parements en bois (comm. de gros)
 - Portes et fenêtres en bois (comm. de gros)
 - Produits de bois oeuvre, tourné ou façonné (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Bordures et matériaux pour toitures autres qu'en bois (cf. 5639)
 - Bois d'oeuvre brut ou raboté (cf. 5633)
 - Matériaux de finition de murs autres qu'en bois (cf. 5639)

5632 Commerce de gros de peintures, vitres et papiers peints

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de peintures, de vitres, de papiers peints et de fournitures de décoration.

Cette classe comprend:

- Briques et pierres artificielles pour murs intérieurs (comm. de gros)
- Diluants et décapants pour peinture (comm. de gros)
- Émaux (comm. de gros)
- Laques (comm. de gros)
- Matériel et fournitures pour la peinture (comm. de gros)
- Papiers peints (comm. de gros)
- Peintures (comm. de gros)
- Peintures métalliques (comm. de gros)
- Peintures plastiques (comm. de gros)
- Pigments, siccatifs et colorants pour la peinture (comm. de gros)
- Plombs dans l'huile (comm. de gros)

- Vernis (comm. de gros)
- Verre flottant et glace polie (comm. de gros)
- Verre pour fenêtres (comm. de gros)
- Verre pour miroirs et dessus de table (comm. de gros)
- Vitre pour fenêtres (comm. de gros)

5633 Commerce de gros de bois de sciage

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bois de sciage.

Cette classe comprend:

- Bois de menuiserie (comm. de gros)
- Bois d'œuvre brut ou raboté (comm. de gros)

5639 Autres commerces de gros de matériaux de construction

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériaux de construction non classés ailleurs ou de toute combinaison d'articles classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant. Les établissements ayant pour activité principale la vente de maisons et de chalets préfabriqués figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Armoires de cuisine et dessus de comptoir (comm. de gros)
- Bordure de toit (*sauf en bois*) (comm. de gros)
- Chalets préfabriqués (comm. de gros)
- Fournitures de construction, briques, parpaings, tuiles et pierres de maçonnerie (comm. de gros)
- Fournitures pour murs secs et plâtre (comm. de gros)
- Gouttières (comm. de gros)
- Maisons préfabriquées (comm. de gros)
- Matériaux d'isolation (comm. de gros)
- Matériaux d'isolation acoustique (comm. de gros)
- Matériaux pour toiture (*sauf en bois*) (comm. de gros)
- Panneaux muraux (*sauf en bois*) (comm. de gros)
- Parements (*sauf en bois*) (comm. de gros)
- Plâtres, chaux (comm. de gros)
- Portes et fenêtres (*sauf en bois*) (comm. de gros)
- Sable, gravier, ciment et fournitures de construction (comm. de gros)
- Soffite d'édifice (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Établissements dont l'activité principale est le mélange et la livraison de béton préparé (cf. 3551)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Bordure et matériaux pour toitures en bois (cf. 5631)
- Panneaux muraux en bois (cf. 5631)

GRAND GROUPE 57 Commerces de gros de machines, matériel et fournitures

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel et de fournitures, neufs ou d'occasion, comme les machines agricoles, les machines électriques, électroniques et autres, utilisés dans l'agriculture, la construction, l'exploita-

tion forestière, l'extraction minière, l'industrie manufacturière et autres activités.

571 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures agricoles

5711 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures agricoles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel, de fournitures et de pièces utilisés dans l'agriculture, neufs ou d'occasion. La présente rubrique englobe les établissements qui vendent ce type de matériel directement aux agriculteurs ou aux concessionnaires de matériel agricole. Les établissements ayant pour activité principale la réparation de machines et de matériel agricoles et ceux dont l'activité principale est le commerce de gros de tracteurs et de matériel pour jardins et pelouses figurent également à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Andaineuses et moissonneuses-andaineuses (comm. de gros)
- Charrues (comm. de gros)
- Convoyeurs de ferme (comm. de gros)
- Cultivateurs (comm. de gros)
- Épandeurs (comm. de gros)
- Grange, machinerie et matériel de (y compris les élévateurs) (comm. de gros)
- Herses (comm. de gros)
- Instruments agricoles (comm. de gros)
- Machinerie de fenaison (comm. de gros)
- Machinerie de ferme laitière (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de ferme (comm. de gros)
- Machinerie pour la préparation des récoltes (nettoyage, séchage et conditionnement) (comm. de gros)
- Matériel d'irrigation (comm. de gros)
- Moissonneuses-batteuses et machines de récoltes (comm. de gros)
- Planteuses (comm. de gros)
- Pulvérisateurs et poudreuses (comm. de gros)
- Sarcleuses (comm. de gros)
- Semoirs (comm. de gros)
- Tracteurs à gazon et à jardin (comm. de gros)
- Tracteurs à roues de ferme et de jardin (comm. de gros)

572 Commerces de gros de machines, matériel et fournitures pour la construction, l'exploitation forestières et l'extraction minière

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel et de fournitures utilisés dans la construction, l'exploitation forestière et l'extraction minière.

5721 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour la construction et l'exploitation forestière

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel, de fournitures et de pièces, neufs ou d'occasion, utilisés dans la construction et dans l'exploitation forestière, dont les tracteurs che-

nillés (bulldozers). Les établissements ayant pour activité principale la réparation de machines de construction et d'exploitation forestière figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Balayeuses de rue et matériel de déneigement (comm. de gros)
- Chargeuses (comm. de gros)
- Chariots élévateurs à fourche pour billes (comm. de gros)
- Échafaudage démontable (comm. de gros)
- Foreuses pour le roc (comm. de gros)
- Machinerie d'asphaltage et de malaxage d'asphalte (comm. de gros)
- Machinerie d'usine de malaxage du béton (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de carrières (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de construction de routes (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de construction (comm. de gros)
- Machinerie et matériel pour la coupe du bois (comm. de gros)
- Machinerie pour la pose de drains et de tuiles (comm. de gros)
- Niveleuses (comm. de gros)
- Ponts Bailey (comm. de gros)
- Rouleaux compresseurs et remblayeuses (comm. de gros)
- Tracteurs à chenilles (comm. de gros)

5722 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'extraction minière

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel, de fournitures et de pièces, neufs ou d'occasion, utilisés pour l'extraction minière, l'exploitation des puits de pétrole et le raffinage du pétrole. Les établissements ayant pour activité principale la réparation des machines et du matériel utilisés dans l'industrie minière figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Agitateurs, concasseurs et trommels, équipement minier (comm. de gros)
- Boue et composés de forage (comm. de gros)
- Broyeurs à boulets, à barres et à galets (comm. de gros)
- Composés à catalyseurs pour le craquage du pétrole (comm. de gros)
- Cribles, matériel minier (comm. de gros)
- Machinerie de flottation, traitement de minerais (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de production du pétrole (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de puits de pétrole (comm. de gros)
- Matériel de production pour les champs de gaz naturel (comm. de gros)
- Pièces, accessoires et fournitures de machinerie de mines (comm. de gros)
- Pièces, accessoires et fournitures de raffinerie de pétrole (comm. de gros)
- Tiges de pompage pour puits de pétrole (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Machinerie et matériel de carrières (cf. 5721)
- Foreuses pour le roc (cf. 5721)

573 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie

5731 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de tout type de machines, matériel, fournitures et pièces utilisés dans l'industrie manufacturières, neufs ou d'occasion, dont le matériel non électrique de production et de transmission d'électricité, l'équipement de manutention de matériaux et les tracteurs industriels. Les établissements ayant pour activité principale la réparation de matériel et d'équipement industriel figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Chariots élévateurs (*sauf de construction et d'exploitation forestières*) (comm. de gros)
 - Chariots et fournitures d'entrepôt (comm. de gros)
 - Compresseurs et pompes à vide (comm. de gros)
 - Convoyeurs (comm. de gros)
 - Fourneaux, étuves et fours industriels (comm. de gros)
 - Gerbeuses industrielles (comm. de gros)
 - Machinerie d'imprimerie et de lithographie (comm. de gros)
 - Machinerie et matériel de centrales énergétiques (comm. de gros)
 - Machinerie et matériel de fonderie (comm. de gros)
 - Machinerie et matériel de levage (comm. de gros)
 - Machinerie et matériel de soudure (comm. de gros)
 - Machinerie, matériel et fournitures industriels (comm. de gros)
 - Machinerie, matériel et fournitures pour l'industrie chimique (comm. de gros)
 - Machinerie, matériel et fournitures pour les industries du caoutchouc et du plastique (comm. de gros)
 - Machinerie, matériel et fournitures pour les industries du textile (comm. de gros)
 - Machinerie, matériel et fournitures pour les industries du matériel de transport (comm. de gros)
 - Machinerie, matériel et fournitures pour scierie et travail du bois (comm. de gros)
 - Machinerie pour l'industrie des pâtes et papiers (comm. de gros)
 - Machinerie pour le travail du métal (comm. de gros)
 - Matériel de transmission de puissance (*sauf électrique*) (comm. de gros)
 - Matériel de transmission de puissance mécanique (comm. de gros)
 - Pompes industrielles (comm. de gros)
 - Tracteurs à usage industriel (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas:*
- Convoyeurs de ferme (cf. 5711)
 - Génératrices et matériel de transmission d'électricité (cf. 5742)

574 Commerces de gros de machines, matériel et fournitures électriques et électroniques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de fournitures pour canalisations électriques et de matériaux d'installations électriques, de matériel de production et de transmission d'électri-

cité et de machines, de matériel et de fournitures électroniques.

5741 Commerce de gros de fournitures pour canalisations électriques et de matériaux d'installations électriques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de fournitures pour canalisations électriques et de matériaux d'installations électriques, dont les appareils d'éclairage et les lampes destinés aux habitations et aux bâtiments commerciaux.

Cette classe comprend:

- Appareils d'éclairage et lampes (comm. de gros)
- Canalisation de fil et de câble électrique (comm. de gros)
- Dispositifs de câblage et fournitures électriques relatives aux câblages (comm. de gros)
- Fils et câbles isolés pour bobines relais (comm. de gros)
- Isolants électriques (comm. de gros)
- Lampes et appareils d'éclairage électriques, pièces et accessoires (comm. de gros)
- Matériaux et fournitures électriques non conductibles (comm. de gros)
- Matériel d'éclairage, de distribution et de commande (comm. de gros)
- Matériel électrique de commutation et protection (comm. de gros)
- Matériel électrique de construction (comm. de gros)
- Panneaux de contrôle de distribution électrique (comm. de gros)
- Parafoudre

5742 Commerce de gros de matériel et fournitures de production et de transmission d'électricité

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériel et de fournitures, neufs ou d'occasion, pour la production et la transmission d'électricité. Les établissements ayant pour activité principale la réparation de ce genre de matériel figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Enregistreurs de pointe (comm. de gros)
- Générateurs électriques (comm. de gros)
- Instruments de mesure d'électricité (comm. de gros)
- Matériel électrique de centrale (comm. de gros)
- Moteurs électriques (comm. de gros)
- Régulateurs de tension (*sauf de véhicule automobile*) (comm. de gros)
- Transformateurs d'alimentation (comm. de gros)
- Transformateurs de distribution (comm. de gros)
- Transformateurs électriques (comm. de gros)
- Wattmètres (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Remise à neuf de moteurs électriques (cf. 3379)
- Réparation de génératrices (cf. 9941)

5743 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures électroniques (sauf ordinateurs et matériel connexe)

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériel et de fournitures électroniques, neufs ou d'occasion, pour la navigation et les communications (*sauf ceux pour la maison, le bureau ou le magasin et les ordinateurs et leur matériel connexe*).

Les établissements ayant pour activité principale la réparation de ce genre de matériel figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Dispositifs et systèmes électroniques d'alarme et de signalisation (*sauf les détecteurs de fumée domestiques*) (comm. de gros)
- Matériel de radar (comm. de gros)
- Matériel de radiocommunications (comm. de gros)
- Matériel de sonar (comm. de gros)
- Matériel électronique d'intercommunication (comm. de gros)
- Matériel électronique de communications (comm. de gros)
- Matériel et dispositifs électroniques de navigation (comm. de gros)
- Systèmes de sonorisation

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Appareils ménagers électroniques (cf. 5412)
- Calculatrices de bureau et caisses enregistreuses (cf. 5791)
- Ordinateurs, machines et matériel connexe (cf. 5744)

5744 Commerce de gros d'ordinateurs, machines et matériel connexe et progiciels

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines neuves ou d'occasion pour le traitement électronique de données, de machines et de matériel connexe et de progiciels. Les établissements, dont l'activité principale est la vente de matériel informatique et de logiciels figurent à la présente rubrique, que leurs ventes soient considérées comme ventes de gros ou au détail.

Cette classe comprend:

- Contrôleurs électroniques, modems et dispositifs connexes
- Matériel de traitement électronique des données
- Ordinateurs et appareillage vidéo connexe (matériel et logiciels)
- Ordinateurs et matériel connexe
- Ordinateurs-maison
- Progiciels

Elle ne comprend pas:

- Programmation (cf. 7721)
- Réparation de matériel informatique (cf. 7722)

5749 Autres commerces de gros de machines, matériel et fournitures électriques et électroniques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel et de fournitures électriques non classés ailleurs, neufs ou d'occasion, ou de toute combinaison d'articles classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Alarmes, sauf les systèmes électroniques (comm. de gros)
- Ampoules électriques (comm. de gros)
- Chauffe-eau électriques (comm. de gros)
- Fournaises électriques (comm. de gros)
- Pompes électriques, sauf industrielles (comm. de gros)
- Radiateurs, plinthes électriques (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Systèmes d'alarme électroniques (cf. 5743)
- Pompes industrielles (cf. 5731)

579 Autres commerces de gros de machines, matériel et fournitures

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'autres machines, matériel, fournitures et pièces, neufs ou d'occasion, utilisés dans les bureaux, dans les magasins, par les entreprises de services, par les professions libérales et autres.

5791 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures de bureau et de magasin

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de meubles, d'accessoires, de fournitures et de pièces détachées pour bureau et magasin, neufs ou d'occasion. Sont compris les établissements ayant pour activité principale la réparation des meubles et du matériel de bureau, ainsi que ceux ayant pour activité principale le commerce de gros de machines et de matériel de refroidissement et de réfrigération à usage commercial (électrique ou non).

Cette classe comprend:

- Balances à bascule (comm. de gros)
- Caisses enregistreuses (comm. de gros)
- Calculatrices de bureau (comm. de gros)
- Dévidoirs de ruban (comm. de gros)
- Dictaphones (comm. de gros)
- Machines à adresser (comm. de gros)
- Machines à écrire (comm. de gros)
- Machines et machinerie de bureau et de magasin (sauf pour le traitement électronique des données) (comm. de gros)
- Machines pour la manutention du courrier (comm. de gros)
- Matériel de secrétariat téléphonique (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de cuisson et réfrigération commerciales (comm. de gros)
- Meubles, accessoires et vitrines de bureau et de magasin (comm. de gros)
- Photocopieuses (comm. de gros)

5792 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour les entreprises de services

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel, de fournitures et de pièces, neufs ou d'occasion, utilisés par les entreprises de services. Sont compris les établissements ayant pour activité principale la réparation de machines et du matériel des entreprises de services.

Cette classe comprend:

- Adoucisseurs d'eau pour le commerce (comm. de gros)
- Coutellerie commerciale et industrielle (comm. de gros)
- Distributeurs automatiques (comm. de gros)
- Lave-vaisselle pour le commerce (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de blanchissage (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de conciergerie (comm. de gros)
- Machinerie et matériel de services (comm. de gros)
- Machinerie et matériel d'industries de services (comm. de gros)
- Machinerie et matériel d'usine de nettoyage à sec (comm. de gros)
- Matériel de restaurants et d'hôtels (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de cinéma (y compris le matériel de projection) (comm. de gros)

- Matériel et fournitures de cordonnerie (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de rembourreurs (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de salon de coiffure pour hommes et dames (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de studio cinématographiques (production, développement et duplication) (comm. de gros)
- Matériel funéraire (comm. de gros)
- Matériel pour lave-autos (comm. de gros)
- Ustensiles de cuisine commerciale (comm. de gros)

5793 Commerce de gros de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de fournitures et de pièces, neufs ou d'occasion, pour usage professionnel, dont les meubles particuliers à certaines professions et les articles d'opticiens. Sont compris les établissements ayant pour activité principale la réparation de machines et du matériel pour usage professionnel.

Cette classe comprend:

- Articles optiques et ophtalmiques (comm. de gros)
- Instruments de mesure et mesureurs-contrôleurs pour usage professionnel (comm. de gros)
- Instruments et appareils de chirurgie (comm. de gros)
- Instruments et appareils de laboratoire (comm. de gros)
- Instruments et appareils scientifiques (comm. de gros)
- Instruments, matériel et fournitures d'ingénieurs (comm. de gros)
- Instruments pour le dessin (comm. de gros)
- Machinerie, matériel et fournitures de professionnels (comm. de gros)
- Machinerie, matériel et fournitures de radiographie (comm. de gros)
- Matériel et fournitures d'artiste (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de classe d'école (comm. de gros)
- Matériel et fournitures dentaires (comm. de gros)
- Matériel et fournitures de vétérinaires (comm. de gros)
- Matériel et fournitures orthopédiques (comm. de gros)
- Matériel et fournitures pour médecins (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Manuels scolaires (cf. 5991)
- Médicaments et produits pharmaceutiques (cf. groupe industriel 523)
- Papeterie scolaire (cf. 5922)

5799 Autres commerces de gros de machines, matériel et fournitures

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de machines, de matériel et de fournitures, neufs ou d'occasion, non classés ailleurs, ou de toute combinaison d'articles classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant. Les établissements dont l'activité principale est la réparation de ce genre de matériel figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Aéronefs (comm. de gros)
- Bateaux à voile (comm. de gros)

- Bateaux de pêche (comm. de gros)
 - Bateaux de plaisance (comm. de gros)
 - Locomotives (comm. de gros)
 - Machinerie et matériel de transport (*sauf les véhicules automobiles*) (comm. de gros)
 - Matériel aéronautique et d'aéronef (*sauf électronique*) (comm. de gros)
 - Matériel de parc d'amusement (comm. de gros)
 - Matériel de terrains de jeux (comm. de gros)
 - Matériel et fournitures de station-service (comm. de gros)
 - Moteurs diesels (*sauf pour les véhicules automobiles*) (comm. de gros)
 - Moteurs et turbines marins (comm. de gros)
 - Moteurs hors-bord (comm. de gros)
 - Moteurs (*sauf pour les véhicules automobiles*) (comm. de gros)
 - Navires (comm. de gros)
 - Pièces de machinerie et de matériel pour les locomotives de chemin de fer, les aéronefs, les navires et bateaux (comm. de gros)
 - Wagons de chemin de fer (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Véhicules automobiles (cf. groupe industriel 551)

GRAND GROUPE 59 Commerces de gros de produits divers

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matières de rebuts et de récupération; de papier et de produits du papier; de fournitures agricoles; de jouets, d'articles de loisir et de sport; de matériel et de fournitures photographiques; d'instruments et d'accessoires de musique; de bijoux et de montres; de produits chimiques pour usage ménager et industriel et d'autres produits non classés ailleurs.

591 Commerces de gros de rebuts et de matériaux de récupération

Établissements dont l'activité principale est le ramassage, le démontage, le tri et la vente de tous genres de rebuts et matériaux de récupération recyclables, tels que ferraille, automobiles, déchets d'acier, papiers et autres matériaux de récupération.

5911 Récupération et démontage d'automobiles

Établissements dont l'activité principale est d'acheter de vieilles automobiles, de les démonter et d'en vendre les pièces et la ferraille.

Cette classe comprend:

- Déchets de fer et ferraille d'automobiles (récupération et vente)
- Pièces et accessoires usagés d'automobiles (récupération et vente)
- Pièces usagées de carrosseries (récupération et vente)

Elle ne comprend pas:

- Remise en état et vente de pièces reconditionnées d'automobiles (cf. 5529)

5912 Commerce de gros de ferraille et vieux métaux

Établissements dont l'activité principale est l'achat, le tri, le bottelage et la vente de ferraille et de métaux recyclables.

Cette classe comprend:

- Déchets de cuivre (récupération et vente)
- Déchets de fer (récupération et vente)
- Déchets de métaux (récupération et vente)
- Déchets de plomb (récupération et vente)

5913 Commerce de gros de vieux papiers et vieux cartons

Établissements dont l'activité principale est l'achat, le tri, le bottelage et la vente de vieux papiers et vieux cartons.

Cette classe comprend:

- Déchets de carton (récupération et vente)
- Déchets de papier (récupération et vente)

5919 Autres commerces de gros de rebuts et de matériaux de récupération

Établissements dont l'activité principale est l'achat, le broyage, le tri et la vente de matériaux de récupération et d'autres déchets.

Cette classe comprend:

- Débris de verre (récupération et vente)
- Déchets de caoutchouc (récupération et vente)
- Déchets de plastique (récupération et vente)
- Déchets de textile (récupération et vente)
- Déchets et matériaux usagés industriels (récupération et vente)
- Déchets liquides (récupération et vente)
- Huile (récupération et vente)
- Viande (récupération et vente)

592 Commerces de gros de papier et produits du papier

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de papier journal, de papeterie et de fournitures de bureau et d'autres papiers et produits du papier.

5921 Commerce de gros de papier journal

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de papier journal.

Cette classe comprend:

- Papier journal (comm. de gros)

5922 Commerce de gros de papeterie et fournitures de bureau

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de papeterie et de fournitures de bureau.

Cette classe comprend:

- Accessoires et fournitures de bureau (comm. de gros)
- Cartes de souhaits (comm. de gros)
- Chemises de classement, onglets et accessoires (comm. de gros)
- Encre, colle et solvant (comm. de gros)
- Enveloppes en papier (comm. de gros)

- Fournitures de bureau (*sauf les meubles et les machines*) (comm. de gros)
- Fournitures d'école (*sauf les meubles et les machines*) (comm. de gros)
- Papeterie et fournitures de papeterie (comm. de gros)
- Papier à photocopier (comm. de gros)
- Papier d'emballage pour cadeaux pré-coupé (comm. de gros)
- Papier pour écrire et imprimer pré-coupé ou empaqueté (comm. de gros)
- Papier pour machine à écrire et autres machines de bureau (comm. de gros)
- Plumes, crayons et articles de marquage (comm. de gros)
- Ruban adhésif en cellulose (comm. de gros)
- Sceaux en caoutchouc et en métal (comm. de gros)

Elle ne comprend pas le commerce de gros de:

- Matériel et équipement scolaires (cf. 5793)
- Meubles de bureau (cf. 5791)

5923 Commerce de gros de papiers fins

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de papiers fins.

Cette classe comprend:

- Papiers fins (comm. de gros)

5929 Autres commerces de gros de papiers et produits du papier

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de papiers et de produits du papier non classés ailleurs ou d'une combinaison des articles classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Carton et produits en carton (comm. de gros)
- Carton gris collé (comm. de gros)
- Carton ondulé (comm. de gros)
- Carton pour boîte (comm. de gros)
- Carton pour contenant d'aliments (comm. de gros)
- Carton pour emballage d'aliments (comm. de gros)
- Film de cellulose (comm. de gros)
- Papier ciré (comm. de gros)
- Papier d'emballage (comm. de gros)
- Papier filtre (comm. de gros)
- Papier hygiénique (comm. de gros)
- Papier kraft gommé (comm. de gros)
- Papier-mouchoir (comm. de gros)
- Produits de pâte moulée (comm. de gros)
- Produits domestiques de papier (comm. de gros)
- Revêtement de carton (comm. de gros)
- Sacs en papier (comm. de gros)
- Serviettes de papier (comm. de gros)
- Serviettes de table en papier (comm. de gros)

593 Commerces de gros de fournitures agricoles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'aliments pour animaux, de semences (et leur traitement), de produits chimiques agricoles et d'autres fournitures agricoles.

5931 Commerce de gros d'aliments pour animaux

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de foin, de produits traités et de céréales utilisés comme fourrage.

Cette classe comprend:

- Aliments pour animaux (comm. de gros)
- Aliments pour animaux à fourrure d'élevage (comm. de gros)
- Aliments pour animaux de maison (comm. de gros)
- Aliments préparés pour le bétail (comm. de gros)
- Aliments préparés pour volailles (comm. de gros)
- Foin et fourrage (comm. de gros)
- Grains de céréales préparés pour animaux (comm. de gros)
- Grains pour aliments d'animaux (comm. de gros)

5932 Commerce de gros de semences

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros et le traitement de semences pour grandes cultures.

Cette classe comprend:

- Grains pour semences (comm. de gros et traitement)
- Semences de fleurs en vrac et en paquet (comm. de gros)
- Semences de grandes cultures (comm. de gros et traitement)
- Semences de jardin en vrac et en paquet (comm. de gros)
- Semences de légumes en vrac et en paquet (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Nettoyage des grains de céréales ou de semences (cf. 0229)

5939 Commerce de gros de produits chimiques et autres fournitures agricoles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits chimiques utilisés dans l'agriculture et d'autres fournitures agricoles non classés ailleurs ou d'une combinaison des articles classés ci-dessus sans qu'aucun ne soit prédominant.

Cette classe comprend:

- Composés stérilisants et désinfectants agricoles (comm. de gros)
- Engrais chimiques (comm. de gros)
- Engrais chimiques liquides (comm. de gros)
- Fongicides (comm. de gros)
- Herbicides (comm. de gros)
- Insecticides (comm. de gros)
- Insecticides agricoles pour le sol (comm. de gros)
- Pesticides (comm. de gros)
- Poudres et pulvérisés pour les légumes (comm. de gros)
- Poudres et pulvérisés pour les récoltes (comm. de gros)
- Produits chimiques pour l'entretien du gazon (comm. de gros)
- Produits chimiques pour le poudrage et la pulvérisation agricole (comm. de gros)
- Produits fumigènes (comm. de gros)
- Pulvérisés pour animaux et mouches (comm. de gros)
- Rodenticides (comm. de gros)

594 Commerces de gros de jouets et d'articles de loisir et de sport

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de jouets, d'articles de fantaisie, de pièces pour feux d'artifice et d'articles de loisirs et de sport.

5941 Commerce de gros de jouets, d'articles de fantaisie et de pièces pour feux d'artifice

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de jouets, d'articles de fantaisie, de jeux (*sauf les jeux électroniques à brancher sur un téléviseur*) et de pièces pour feux d'artifice.

Cette classe comprend:

- Balles à jouer (comm. de gros)
- Casse-tête (comm. de gros)
- Jeux électroniques, sauf sur téléviseur (comm. de gros)
- Jeux de cartes (comm. de gros)
- Jeux de mécano (comm. de gros)
- Jeux de table (comm. de gros)
- Jeux scientifiques (comm. de gros)
- Jouets (comm. de gros)
- Meubles et articles ménagers jouets (comm. de gros)
- Nécessaires d'artisanat et passe-temps (comm. de gros)
- Nécessaires pour construction de modèles réduits (comm. de gros)
- Pétards (comm. de gros)
- Pièces de feux d'artifice (comm. de gros)
- Poupées (comm. de gros)

Elle ne comprend pas:

- Jeux électroniques sur téléviseur (cf. 5412)

5942 Commerce de gros d'articles de loisir et de sport

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'articles de loisir et de sport.

Cette classe comprend:

- Accessoires et fournitures de quilles (comm. de gros)
- Armes à feu et munitions (comm. de gros)
- Bicyclettes (comm. de gros)
- Équipement de gymnase (comm. de gros)
- Équipement et fournitures d'athlétisme (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de baseball (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de chasse et de tir aux pigeons (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de football (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de golf (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de hockey sur glace (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de pêche (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de ski (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de tennis (comm. de gros)
- Équipement et fournitures de tir à l'arc (comm. de gros)
- Matériel de camping (comm. de gros)
- Tentés (*sauf les tentes-roulottes*) (comm. de gros)

595 Commerces de gros de matériel et fournitures photographiques, d'instruments et accessoires de musique

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériel et de fournitures photographiques, d'instruments et d'accessoires de musique.

5951 Commerce de gros de matériel et fournitures photographiques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de matériel et de fournitures photographiques, dont les produits chimiques utilisés en photographie.

Cette classe comprend:

- Appareils photographiques et accessoires (comm. de gros)
- Matériel, appareils et accessoires de projection (comm. de gros)
- Matériel de développement et de finition photographique (comm. de gros)
- Matériel et fournitures pour caméra (comm. de gros)
- Papiers et tissus photographiques (comm. de gros)
- Pellicules et plaques photographiques (comm. de gros)
- Produits chimiques de photographie (comm. de gros)

5952 Commerce de gros d'instruments et accessoires de musique

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'instruments de musique, de partitions, de disques microsillons, d'aiguilles et d'autres accessoires.

Cette classe comprend:

- Accessoires et fournitures d'instruments de musique (comm. de gros)
- Bandes magnétiques et cassettes (comm. de gros)
- Disques de phonographe (comm. de gros)
- Étuis d'instruments de musique (comm. de gros)
- Instruments de musique à cordes (comm. de gros)
- Instruments de musique à percussion (comm. de gros)
- Instruments de musique à vent (comm. de gros)
- Instruments de musique (cuivres) (comm. de gros)
- Musique imprimée (comm. de gros)
- Orgues (comm. de gros)
- Pianos (comm. de gros)

596 Commerce de gros de bijoux et montres

5961 Commerce de gros de bijoux et montres

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de bijoux, de montres et d'articles connexes. Cette classe comprend également le commerce de gros d'orfèvrerie.

Cette classe comprend:

- Argenterie (comm. de gros)
- Bijouterie de pierres précieuses (comm. de gros)
- Bijoux de fantaisie (comm. de gros)
- Bijoux en or, en argent et en platine (comm. de gros)
- Bracelets en métal précieux et imitation (comm. de gros)
- Colliers en métaux précieux (comm. de gros)

- Couverts et ustensiles de table en argent sterling et plaqués argent (comm. de gros)
- Diamants de bijouterie (comm. de gros)
- Fournitures de bijouterie et métaux précieux (comm. de gros)
- Horloges (*sauf électriques*) (comm. de gros)
- Imitation de pierres et de perles de bijouterie (comm. de gros)
- Montres (comm. de gros)
- Orfèvrerie (comm. de gros)
- Ustensiles plaqués de métaux précieux (comm. de gros)

597 Commerce de gros de produits chimiques d'usage ménager et industriel

5971 Commerce de gros de produits chimiques d'usage ménager et industriel

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits chimiques d'usage ménager et industriel.

Cette classe comprend:

- Additifs pour béton (comm. de gros)
- Adoucisseurs de tissus (comm. de gros)
- Agents tensio-actifs (comm. de gros)
- Antirouille (comm. de gros)
- Catalyseurs composés industriels (comm. de gros)
- Cires (comm. de gros)
- Composés de balayage (comm. de gros)
- Composés de lavage industriels (comm. de gros)
- Composés et préparation pour le nettoyage (comm. de gros)
- Composés pour l'adoucissement de l'eau (comm. de gros)
- Composés pour lave-vaisselle (comm. de gros)
- Composés pour le nettoyage des planchers (comm. de gros)
- Composés pour le nettoyage des tapis (comm. de gros)
- Composés pour le travail des métaux (comm. de gros)
- Désinfectants (comm. de gros)
- Désodorisants (*sauf personnels*) (comm. de gros)
- Empois (comm. de gros)
- Explosifs (*sauf les munitions et les feux d'artifice*) (comm. de gros)
- Gaz (*sauf de pétrole*) (comm. de gros)
- Matières colorantes (comm. de gros)
- Nettoyeurs à récurer (comm. de gros)
- Plastifiants et stabilisants (comm. de gros)
- Préparations pour extincteurs (comm. de gros)
- Préparations pour le traitement du bois (comm. de gros)
- Produits de blanchiment (comm. de gros)
- Produits de polissage (comm. de gros)
- Produits chimiques pour le textile (comm. de gros)
- Résines synthétiques (comm. de gros)
- Savons à lessive (comm. de gros)
- Savons et détergents ménagers et commerciaux (comm. de gros)
- Sel à déglacage (comm. de gros)
- Solvants et produits chimiques pour nettoyage à sec (comm. de gros)
- Spécialités chimiques industrielles (*sauf les produits chimiques pour l'automobile et le raffinage de pétrole*) (comm. de gros)

- Tartrifuges (comm. de gros)
Elle ne comprend pas le commerce de gros de:
- Gaz de pétrole liquéfié (cf. 5111)
- Munitions et pièces pour feux d'artifices (cf. groupe industriel 594)

598 Commerce de gros de marchandises diverses

5981 Commerce de gros de marchandises diverses

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros d'une variété de marchandises d'usage ménager, parmi lesquelles la quincaillerie, la nourriture, le vêtement, les articles de sport, les jeux et les jouets sont les plus importantes, mais aucune de ces marchandises n'est suffisamment prépondérante pour constituer une activité principale.

Cette classe comprend:

- Marchandises générales (comm. de gros)

599 Autres commerces de gros

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de livres, périodiques et de journaux, de marchandises d'occasion (*sauf les machines et les véhicules automobiles*), de produits forestiers et d'autres produits non classés ailleurs.

5991 Commerce de gros de livres, périodiques et journaux

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de livres, périodiques et de journaux.

Cette classe comprend:

- Atlas (comm. de gros)
- Dictionnaires (comm. de gros)
- Encyclopédies (comm. de gros)
- Journaux (comm. de gros)
- Livres de poche (comm. de gros)
- Livres d'images pour enfants (comm. de gros)
- Livres et brochures (comm. de gros)
- Livres techniques et professionnels (comm. de gros)
- Manuels scolaires (comm. de gros)
- Périodiques (comm. de gros)
- Revues (comm. de gros)
- Romans (comm. de gros)

5992 Commerce de gros de marchandises d'occasion (*sauf machinerie et véhicules automobiles*)

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de marchandises d'occasion, sauf en ce qui concerne la machinerie et les véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Livres d'occasion (comm. de gros)
- Marchandises d'occasion (*sauf la machinerie et les véhicules automobiles*) (comm. de gros)
- Meubles et articles d'ameublement d'occasion (comm. de gros)

- Vêtements et fournitures d'occasion (comm. de gros)
Elle ne comprend pas le commerce de gros de:
- Machinerie d'occasion (cf. grand groupe 57)
- Véhicules automobiles usagés (cf. grand groupe 57)

5993 Commerce de gros de produits forestiers

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits forestiers.

Cette classe comprend:

- Billes et billots (comm. de gros)
 - Bois à pâtes (comm. de gros)
 - Copeaux de bois (comm. de gros)
 - Poteaux et pilots non traités (comm. de gros)
- Elle ne comprend pas le commerce de gros de:*
- Bois de chauffage (cf. 5999)

5999 Autres commerces de gros

Établissements dont l'activité principale est le commerce de gros de produits non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Badges et bibelots (comm. de gros)
- Balais, brosses et vadrouilles (comm. de gros)
- Bois à brûler (comm. de gros)
- Bois de chauffage (comm. de gros)
- Corde, ficelle d'engrègement et cordon (comm. de gros)
- Cuir et matières premières taillées (comm. de gros)
- Fournitures d'église (*sauf orfèvrerie et ustensiles plaqués*) (comm. de gros)
- Fournitures pour fumeurs (comm. de gros)
- Harnais en cuir (comm. de gros)
- Maisons mobiles (comm. de gros)
- Pâtes de bois (comm. de gros)
- Perruques et toupets (comm. de gros)
- Sellerie (comm. de gros)
- Tonnelierie (comm. de gros)

